



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n°16054-2-2

INTERBEV

Rapport

établi par

Michel Reffay

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

André Alanore

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Sylvain Marty

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Avril 2017

SOMMAIRE

RESUME.....	3
1. ANALYSE DES STATUTS ET DE LA GOUVERNANCE GENERALE.....	4
1.1. Interbev : une structuration progressive.....	4
1.2. Interbev : des statuts rénovés pour décider en section.....	5
1.3. Interbev : des organes de régulation statutaires.....	8
2. STRATEGIES ET ACTIONS DES SECTIONS.....	10
2.1. Les stratégies sont élaborées en section.....	10
2.2. Activité des différentes sections.....	10
221 SECTION BOVINE.....	11
222 SECTION VEAUX.....	18
223 SECTION OVINE.....	24
2.3. Un collège régional et des commissions thématiques.....	28
231 DES COMITES REGIONAUX ENCADRES.....	28
232 UNE COMMISSION ENJEUX SOCIETAUX EN DEVELOPPEMENT.....	31
233 UNE COMMISSION EXPORT DESABUSEE.....	33
2.4. Les accords Interprofessionnels.....	35
2.5. Le cas particulier de PCM / NORMABEV (NMB).....	37
3. DEPENSES ET COLLECTES.....	39
3.1. Une lecture à plusieurs niveaux.....	39
3.2. Collecteurs et cotisations.....	42
3.3. Cotisations : un monde complexe.....	43
CONCLUSION GENERALE.....	47
ANNEXES.....	49
ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées.....	50
ANNEXE 2 : Liste des sigles utilisés.....	51
ANNEXE 3 : Organisations membres d'Interbev.....	52
ANNEXE 4 : Répartition Interbev sièges et voix (extrait RI 20 janvier 2016 Interbev).....	53
ANNEXE 5 : Résultats des appels d'offres Recherches études.....	56
ANNEXE 6 : Faits générateurs de prélèvements en € (Interbev DF).....	57
ANNEXE 7 : Équilibres budgétaires théoriques pour le financement d'ATM Ruminants ..	58

RESUME

Interprofession longue, intégrant la distribution, Interbev compte aujourd'hui vingt et une organisations qui fonctionnent notamment grâce à une rénovation récente de ses statuts.

Elle est organisée en cinq sections : bovine, veau, ovine, caprine et équine ; elles-mêmes composées de quatre collèges : production, mise en marché, abattage commerce de gros transformation et distribution.

Elle s'est dotée de statuts opérationnels et d'un contrôle budgétaire efficace.

Interbev a plutôt bien réussi le traitement interprofessionnel des questions relatives aux transactions (traitement des litiges, accès aux marchés, Présentation à la Pesée Classement Marquage, dénomination des pièces) qui constituent un point névralgique des filières viandes, riches de leurs intermédiaires, dont les transactions portent sur des animaux vivants dont l'appréciation est source de litiges et de subjectivité.

Elle a su mettre en place une vie de section intense, des commissions susceptibles de couvrir l'ensemble des domaines utiles aux intérêts des filières, et une représentation reconnue.

Interbev reste pour autant dominée par une production d'amont en flux poussé qui handicape une partie de la commande par l'aval, freinant l'adaptation du produit à la filière, et le développement de démarches vertueuses comme la contractualisation.

Elle n'a malheureusement pas encore réussi à progresser collectivement dans la segmentation des viandes issues du troupeau laitier de celles du troupeau allaitant spécialisé, pour rompre avec la coexistence sur un même marché d'un produit coûteux et d'un sous produit à coût nul.

Ce sujet est manifestement d'un traitement insurmontable en interprofession, certaines entreprises en bénéficiant à plein et les producteurs laitiers n'étant ni très pressés, ni très préoccupés par ce sujet.

Or les questions de segmentation constituent désormais l'obstacle dont le franchissement devrait mobiliser toutes les énergies.

Il en reste qu'Interbev semble bien organisée, fait montre d'une gestion sous contrôle, qui réussit également sa mission de collecteur (ATM, FNE), et constitue un excellent organe de communication des viandes.

Ces quelques éléments positifs ne doivent pas cacher que le traitement des sujets les plus importants tenant à la structuration de la filière bovine -segmentation et contractualisation- demeure empêché ou bloqué, conduisant à une vision très pessimiste de l'avenir des productions de viande rouge de gros bovins.

Mots clés : interprofession / Interbev / stratégie / filières

PREAMBULE

Il s'agit ici de signaler, au travers de l'exploitation des documents et entretiens que nous avons pris en compte, les éléments les plus saillants de l'organisation d'Interbev, de son fonctionnement et de ses actions. Cette description permet de situer l'activité interprofessionnelle, sa pertinence, son ampleur et sa maturité.

Cette façon de procéder poursuit l'ambition de faciliter l'émergence de points d'intérêts et une mise en parallèle des différentes interprofessions françaises rencontrées dans la mission.

1. ANALYSE DES STATUTS ET DE LA GOUVERNANCE GENERALE

1.1. Interbev : une structuration progressive

Depuis le 9 octobre 1979 date de la création de l'association INTERBEV à partir de dix familles du secteur bovin, l'interprofession s'est développée par agrégations successives de différentes familles pour en arriver à une interprofession multi espèces. Il s'agit d'une interprofession dite « longue », c'est à dire intégrant la distribution. (FCD 1984 / section ovine 1985 / section veaux 1986 / Section équine 2002 / Restau'co 2005 / section bovine 2009 / 2014 : 7 nouvelles organisations nationales et section caprine).

Consolidée par de nouveaux statuts et une nouvelle gouvernance du 25 juin 2014, elle comporte désormais :

- 5 sections -1 par espèce- (bovine, veaux, ovins, caprins et équins) ;
- 21 familles professionnelles (liste détaillée en annexe 1) structurées en 4 collèges :
 - o Production (FNB, FNO, FNC, FNEC, C. paysanne, C. rurale) ;
 - o Mise en marché (Coop de France, FFCB, FMBV, ELVEA, SDVF, Section des associations d'éleveurs ovins) ;
 - o Abattage commerce de gros transformation (FNEAP, FNICGV, Culture viande, Coop de France, CFBCT, COOPBOF, CNTF) ;
 - o Distribution (CFBCT, CNTF, FCD, FBHF, Restau'Co);
- 20 comités régionaux (passage à 13 en cours) réunis au sein du collège régional.

Ces quelques éléments historiques nous rappellent que :

La *maison* interprofessionnelle est une construction progressive. Il lui faut du temps, notamment celui nécessaire à l'établissement de l'idée d'interdépendance des maillons de la filière, et d'intérêts communs. Le dialogue, encadré par la structure interprofessionnelle est censé apporter un progrès économique gagnant / gagnant aux protagonistes. Cependant, l'affrontement fut longtemps la règle qui présidait aux rapports amont/aval et peut encore être prôné par les structures d'amont, de façon *complémentaire*.

Cette édification de maison interprofessionnelle se cristallise à l'origine sur l'amont et intègre progressivement : linéairement les questions de valorisation et d'aval, puis de distribution et de consommation, voire de société, puis, latéralement la dimension territoriale et les questions de recherches, accessoirement les filières sœurs.

1.2. Interbev : des statuts rénovés pour décider en section

L'unanimité des structures d'origine a longtemps constitué une forme de protection de l'édifice interprofessionnel, qui pouvait se concevoir dans un collectif encore marqué par « l'entre soi », par des Présidences d'amont aux personnalités écrasantes, efficaces dans une relation amont / aval consentie. Une réflexion pourrait consister à en étudier les raisons, parmi lesquelles le rôle de la coopération serait à la fois déterminant et handicapant, par son côté « hybride ».

Ce système interprofessionnel fonctionnait par l'exercice de Présidences charismatiques issues de l'amont, peu contestées, au pouvoir de blocage avéré, et finalement peu démocratique.

Cette étape, que l'on pourrait qualifier *d'initiale*, risquait de conduire à une forme d'immobilisme dans un assemblage d'organisations de plus en plus nombreuses et plus diverses, au sein desquelles l'intérêt commun n'est plus bipolaire (producteurs / abatteurs), est plus complexe à entretenir et l'unanimité souvent peu accessible. Interbev et sa nouvelle Présidence, assurée par un représentant de l'abattage en lien avec la distribution, impliquaient une gouvernance rénovée, permettant de construire plus facilement des majorités acceptables, et une organisation du fonctionnement plus rigoureuse et aussi plus partagée.

Les statuts rénovés d'Interbev révèlent une volonté de construire un équilibre qui permette aux familles de parler et d'agir ; la question demeure de savoir si cette volonté s'applique aux enjeux stratégiques de la filière. Le Président d'Interbev évoque spontanément l'important travail de rénovation de l'institution qu'il justifie par la mise en conformité avec le règlement de l'UE « *travail dans la concertation des familles* ».

Cette rénovation comporte selon lui deux aspects majeurs :

- l'abandon du fonctionnement à 13 familles (au moment de la réforme) dont la mise en marche imposait l'unanimité et prévoyait une possibilité de veto, au profit d'un élargissement des familles (20), mais d'une unanimité des collègues au sein de 5 sections d'espèces sous réserve d'un accord des 2/3 des voix au sein de chacun des 4 collègues métier qui les composent (à noter que parfois, certaines familles sont majoritaires au sein d'un collègue);
- la création des 5 sections (bovine, veau, ovine, équine et caprine) au sein desquelles se retrouve chacun des 4 collègues.

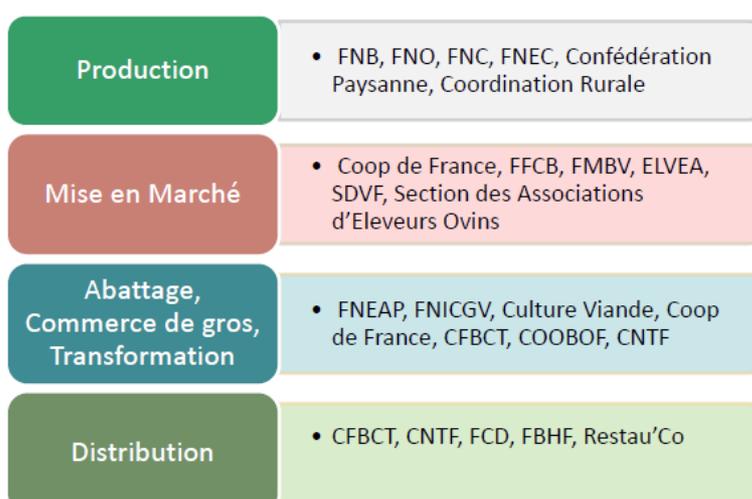
INTERBEV

Représentative de la filière en France



INTERBEV

Organisée en 4 collèges



La règle, désormais « fondamentale » pour assurer la prise de décision est fondée sur l'unanimité des 4 collèges (professionnels) au sein des 5 sections (par espèce) ; unanimité qui peut cependant être acquise à la majorité des 2/3 des voix exprimées, au sein de chaque collège.

Cet équilibre des collèges repose sur un dispositif de répartition des voix pondérées de l'importance économique au sein de chaque collège et pour chaque section décrit dans le règlement intérieur. Chaque organisation membre d'un collège dispose ainsi d'un nombre de voix défini dans chacune des sections auxquelles il appartient. (Sections, comme assemblée générale). Chacun des 4 collèges « pèse » ainsi un poids équivalent de 100 voix par section. Cette répartition extraite du RI figure en annexe 2 du présent document.

Ce dispositif de répartition des voix, constitue une des clés permettant à la fois une expression raisonnable de majorité pour agir sur des sujets « *acceptables* », tout en permettant l'expression d'un blocage en cas de désaccord profond d'un collège sur les sujets « *difficiles* ».

La répartition des voix entre les 4 collèges est équilibrée dans les sections et en AG, chaque collège disposant de 100 voix.

L'organisation passe désormais par une affirmation du rôle central de chaque section et constitue le centre stratégique de l'organisation (apports / dépenses / orientation). Interbev en tant que tel, apparaît donc comme un assemblage de 5 interprofessions sectorielles, organisées et ordonnées, ayant mis en commun ce qui peut l'être pour être plus efficaces.

Il convient de souligner que la vie interprofessionnelle, à Interbev comme dans d'autres interprofessions, ne se limite pas aux réunions statutaires. En cas de désaccord, des échanges bilatéraux entre membres – voire entre personnalités- interviennent (entre représentants de la coopération et représentants des producteurs par exemple). Cette réduction des difficultés en bilatéral facilite un accord partiel et rapproche d'un accord global.

Les spécificités du monde de la viande, riche de ses intermédiaires et de ses transactions, entretenait le raisonnement interprofessionnel au sein d'une relation déjà complexe, mais bipolaire, entre éleveur vendeur d'amont, d'éventuels intermédiaires, et son abatteur d'aval, au moment même où les pouvoirs publics tant communautaires que français intervenaient par la mise en œuvre d'instruments de gestion des marchés. L'action des pouvoirs publics sur les marchés, s'inscrivait en définitive assez bien dans cette relation « bipolaire » : en apaisant les difficultés elle ne rendait pas nécessaire l'implication interprofessionnelle des acteurs de la filière.

Il ne peut plus en être de même dans un contexte de marché plus soumis aux aléas, qui expose la responsabilité interprofessionnelle et l'interdépendance des maillons au sein de filières longues, dans la recherche d'une équation entre l'offre et la demande.

La responsabilité des professions, et des Interprofessions est donc accrue. C'est la conséquence du désengagement des pouvoirs publics de la gestion des marchés.

La maturité d'Interbev se manifeste aussi par une présidence qui a tourné sans que les statuts ne l'imposent. En effet, si la question de la présidence se posait différemment au moment de la création de l'interprofession -très influencée par l'amont- il faut constater que la structure de dialogue, passe par une présidence tournante, sans d'ailleurs que l'on puisse affirmer s'il s'agit d'une cause ou d'une conséquence

de la collégialité atteinte. Sans constituer une condition suffisante au bon fonctionnement de l'Interprofession, elle est un indicateur de maturité qui montre que la structure a franchi un pas organisationnel et admet une reconnaissance mutuelle des membres qui fait d'Interbev un véhicule collectif des projets interprofessionnels.

Il ne nous semble pas qu'il faille rendre obligatoire une présidence tournante, par voie réglementaire, comme condition à la reconnaissance d'une Interprofession ou à son maintien. Une présidence assurée par une organisation autre que l'amont constitue un indéniable indicateur de maturité organisationnelle.

On a souvent tendance à évaluer le travail d'une interprofession par son action ; il faut aussi mesurer sa fonction « parlementaire », intra filière. Ainsi, on peut proposer que l'on évalue la réussite ou les échecs interprofessionnels par l'action (manifestation extérieure) et par l'interaction (évolutions des rapports internes), qui n'agissent pas comme des variables indépendantes. Cette interaction permet souvent d'éviter des situations d'affrontement, une identification claire du différend. La coopération y joue sans doute une partition importante.

1.3. Interbev : des organes de régulation statutaires

L'assemblée générale

Elle est constituée des quatre collèges (production / mise en marché / abattage commerce de gros transformation / distribution) qui disposent de 100 voix délibératives chacun, réparties selon le poids économiques respectifs et figurant au RI. Très orientée sur les fonctions statutaires elle ne présente pas d'originalité particulière.

La conférence des Présidents

Organe hérité de « l'ancien régime » (avant réforme gouvernance du Pdt Langlois 2014) il a été conservé. Il se réunit 1 à 2 fois /an. Sa composition et sa pondération en voix sont identiques à celles de l'assemblée générale (laquelle est confinée aux fonctions statutaires). Ses avis, consultatifs, sont *éventuellement sollicités sur des éléments de stratégie ou de conjoncture particulière*. Ce comité conserve un rôle de recours, même si les statuts et RI font état d'un avis *sur les aspects stratégiques « le cas échéant ... »*.

Le Comité directeur

Il est constitué des 13 membres : 8 des organisations nationales (FNB ; FNO ; Coop de France ; FFCB ; SNIV – SNCP ; FNICGV ; CFBCT ; FCD qui élisent parmi elles 1 Président, 3 V/Pdt et un trésorier. Les 5 Présidents de section font également partie du comité Directeur.

Le comité directeur assure le pilotage réel de la structure pour toutes ses orientations et actions administratives, budgétaire, transversales. Il rend aussi un avis sur les travaux des sections et notamment les accords.

Ses fonctions et sa composition le posent en organe de contrôle global de la politique d'Interbev, des sections, collèges et commissions.

La résolution des litiges

On peut être surpris par l'importance donnée dans les statuts (2 pages sur 10) au règlement des litiges. Cette importance est justifiée par le caractère complexe des procédures et des litiges susceptibles d'intervenir à l'enlèvement des animaux (chargement / déchargement / transport / saisies etc..). La commission de concertation a aussi pour vocation de donner une interprétation à l'ensemble des actes de

l'interprofession : cotisations (nous verrons qu'elles sont complexes), accords divers....

La résolution des litiges est assurée par la mise en œuvre de deux niveaux. Un premier niveau par le comité régional, un second, par un tribunal arbitral national, dernier appel avant éventuel recours en justice.

Ces procédures sont mises en œuvre sur une centaine de différends par an portant sur des conditions transactionnelles. La fréquence de saisine est de l'ordre d'un cas par mois pour les conciliations et 5 à 6 par an pour les procédures arbitrales. Leur traitement est constitué de sorte que leurs produits soient ensuite opposables et concourent ainsi à pacifier les relations.

La conciliation entre opérateurs et le recours à l'arbitrage constituent une mission importante (qui n'apparaît pas dans la « liste des missions OCM »). Il faut y voir une solution au règlement des litiges immanquablement liés aux spécificités des filières viande.

En définitive, Interbev a mis en place une organisation centralisée et coordonnée : le renouvellement de la gouvernance se manifeste à tous niveaux.

Nous observons des éléments de cadrage organisationnels qui traduisent la volonté de tenir le dispositif notamment :

- Un rythme de 3 ans synchrone pour tous les renouvellements de cotisations ;
- Un cadrage des actions régionales, par une note de cadrage très serrée, définissant un calibrage des dotations et les domaines d'utilisation ;
- La présence des présidents de section au comité directeur ;
- La désignation des présidents de commission en comité directeur ;
- La réorganisation des services « communs » qui reposent désormais sur 30 gestionnaires (de lignes budgétaires) et 10 fonctions support constituant la quasi-intégralité du personnel d'Interbev.

Une communication réorganisée

Le CIV centre d'information des viandes est désormais « *indépendant* » et focalisé sur la stricte expertise scientifique. Cela permet de gagner en clarté (renforcement de l'indépendance de l'expertise) même s'il est présidé par P. Chevalier (ancien Président d'Interbev) et passe des conventions avec INTERBEV sur ceux des sujets qui intéressent cette dernière : Il ne fait plus de communication sur les viandes.

En corollaire INTERBEV entend désormais maîtriser sa communication, bien sûr les communications génériques produits et métiers, mais surtout sa « communication d'influence » qui semble avoir pris un élan nouveau et surtout être plus structurée (parlementaires, ministères dont ecofi, commerce extérieur). Ces cibles sont destinataires de publications et données dont elles sont de plus en plus « gourmandes ».

Si Interbev a renouvelé sa gouvernance générale, elle a aussi mis en place 5 sections spécifiques (nous évoquerons 3 ci-dessous (sections bovines, veau et ovine), et 3 commissions transversales : communication, commerce extérieur et la nouvelle (4 mois) commission enjeux sociétaux : environnement, Bien être, nutrition.

Il faut y ajouter les comités régionaux.

Nous en évoquerons les traits principaux à l'aune de la nomenclature proposée par l'UE, dans cette seconde partie.

2. STRATEGIES ET ACTIONS DES SECTIONS

2.1. Les stratégies sont élaborées en section

C'est clairement au sein des sections que l'action est conçue, justifiant un entretien de la mission avec les Présidents des sections les plus importantes (bovine, veau et ovine). La Présidence d'Interbev fait observer : « *Le plus difficile n'est pas de se mettre d'accord sur une CVO mais bien sur les actions techniques* ».

C'est l'occasion pour nos interlocuteurs de rappeler qu'ils ont conçu les plans stratégiques de filières et leurs plans d'action notamment pour les gros bovins et le veau : (« *ils ont été conçus ici* »).

Cette observation règle définitivement la question de la cohérence du plan d'action et de la stratégie de filière de FAM (stratégie des PP et de l'Interpro).

Elle ouvre d'autres questions sur le positionnement de FAM et des pouvoirs publics.

Des entretiens que nous avons conduits ressort que la stratégie (bovins et veaux) retenue et publiée par l'établissement public FAM est celle élaborée par les interprofessions.

En d'autres termes, il est légitime que les stratégies de filières relèvent des interprofessions reconnues. Cette responsabilité ne fait pas obstacle à une forme de collaboration avec les pouvoirs publics, dont le rôle est manifestement moins déterminant que ce qu'il fut en matière de gestion des marchés.

La conception des plans stratégiques de filière revient aux Interprofessions sous conditions qu'elles existent et fonctionnent. Si ces dernières dispositions n'étaient pas avérées, en cas de carence, les pouvoirs publics pourraient s'y substituer, sans pour autant remettre en cause la reconnaissance de l'Interprofession, traumatisante et inappropriée.

L'idée d'une forme de portique unique « sphère publique » est évoquée. Il y a une attente de ce point de vue, certes, encore floue. Cette attente s'interprète comme une demande d'organisation mieux structurée de l'offre de services apportée par la sphère publique, qu'il s'agisse de contraintes ou de soutiens, face aux besoins de structures professionnelles qui ont fait l'effort de s'organiser (sanitaire / environnemental / aides aux investissements ...etc..).

2.2. Activité des différentes sections

Cette partie est configurée sur la base d'échanges avec chaque président / collaborateur administratif, pour chacun des domaines d'activité telle que prévue par l'article 157 de l'OCM. On y trouvera donc l'activité correspondant à chaque thème de l'OCM, puis pour chaque section un commentaire et un avis sur leur pertinence, notamment au regard des difficultés de la filière.

Au sein d'Interbev la section constitue un élément essentiel de l'architecture, qui est équilibré par le contrôle voire la validation du Comité Directeur qui exerce une fonction de régulation.

La section traite des sujets relatifs à l'espèce, élabore les accords et les vote (soumission pour avis ensuite au comité Directeur et ne sont transmis pour extension qu'après avis conforme, ce qui donne du poids à un avis). La section accorde également des budgets aux commissions.

Elle élabore les budgets et comptes (cotisation d'espèce et dépenses) qu'elle présente au comité Directeur

qui vote les budgets consolidés des 5 sections.

221 SECTION BOVINE

Avant (depuis 1979 jusqu'en 2009) Interbev c'était la section bovine. Cette section demeure encore (8 réunions par an) dominante, rythme la vie d'Interbev et détermine sa tonalité. Néanmoins, l'existence de sections constitue une forme de compartimentation favorable à l'expression des différences entre sections, différences qui seraient vraisemblablement écrasées sans la vie de section.

Nous évoquerons l'ensemble des accords interprofessionnels illustrant ces questions en fin de partie 2.

CONFORMITE / MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS (en réponses à la Nomenclature UE)

<p>1 Améliorer les connaissances et la transparence de la production et des marchés</p> <p><i>Améliorer les connaissances et la transparence de la production et du marché, y compris en publiant des données statistiques agrégées relatives aux coûts de production, aux prix, accompagnées le cas échéant d'indicateurs de prix, aux volumes et à la durée des contrats précédemment conclus, et en réalisant des analyses sur les perspectives d'évolution du marché au niveau régional, national ou international;</i></p>	<p>A priori pas d'incursion dans le domaine du prix (prudence extrême)</p> <p>Rédaction du bulletin mensuel à partir des données d'abattage par SSP cotation par FAM (et des données normabev) études particulières. Ces données sont complétées de perspectives résultant des travaux de l'Idèle notamment sur les marchés chinois et problématique des vaches lourdes.</p> <p>Une convention est établie par étude (« on finance étude / étude » suite à appel d'offres (voir annexe 6))</p>
<p>2-Prévoir le potentiel de production et consigner les prix publics sur le marché;</p>	<p>Ces études portent également sur l'établissement d'un prévisionnel de sortie des JB par IDELE</p>
<p>3-Contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits, notamment par des recherches et des études de marché</p>	<p>Pour autant : « On dispose de l'information mais... pas d'action »</p>
<p>4-Explorer les marchés d'exportation potentiels</p>	<p>Oui. Cette exploration est assurée par la commission commerce extérieur au moyen des travaux de Business France, FAM et de d'IDELE au fil de l'eau (Turquie Algérie Egypte...).</p> <p>Ces cibles sont considérées comme « des niches qualitatives » (Viandes très rouges moins de 30 mois). Autre exemple : « il y a 2000 restaurants français à Tokyo » ce créneau est considéré comme porteur par Interbev.</p> <p>Interbev considère que l'entretien de ces relations relève de son travail.</p>

<p>5 Elaborer des contrats types</p> <p><i>Sans préjudice des articles 148 et 168, élaborer des contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union pour la vente de produits agricoles aux acheteurs et/ou la fourniture de produits transformés aux distributeurs et détaillants, en tenant compte de la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables et d'éviter les distorsions du marché</i></p>	<p>Nos interlocuteurs évoquent les accords interprofessionnels qui concourent à la définition du produit (traités en partie 2). Ils semblent manifester beaucoup de regrets concernant la contractualisation «<i>Elle ne pourra fonctionner que lorsque les prix seront supérieurs au prix de marché</i>». Cette observation et ces regrets tiennent à la « non extension » et à une vision du marché consistant à considérer que la contractualisation doit apporter un plus par rapport à du produit « tout venant ».</p>
<p>6 Innovation et compétitivité</p> <p><i>Exploiter pleinement le potentiel des produits, y compris au niveau des débouchés, et développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation</i></p>	<p>La section souhaite qu'IDELE s'engage plus sur les seuils de compétitivité des sous produits de l'élevage.</p> <p><u>La section ne veut pas évoquer la question des coûts de production des éleveurs</u> (ndlr pourtant question majeure...) « <i>alors que les abatteurs et la distribution ne parlent pas des leurs</i> » : Blocage des abatteurs ?</p>
<p>7 Innovation et réponse aux demandes des consommateurs</p> <p><i>Fournir des informations et réaliser les recherches nécessaires à l'innovation, à la rationalisation, à l'amélioration et à l'orientation de la production et, le cas échéant, de la transformation et de la commercialisation, vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux goûts et aspirations des consommateurs, (...)</i></p>	<p>On note également une amertume certaine sur le blocage des abatteurs sur la question majeure de la maturation des viandes sur laquelle il n'y a plus d'inconnue au plan technique : autre sujet majeur en panne.</p>
<p>8- Limiter l'usage des produits de traitement <i>Rechercher des méthodes permettant de limiter l'usage des produits zoo sanitaires ou phytosanitaires, mieux gérer d'autres intrants, garantir la qualité des produits</i></p>	<p>Ce sujet n'est pas évoqué en section bovine. (Ndlr : sujet très présent en section veaux)</p>

<p>9 Mise au point de méthodes pour améliorer la qualité des produits (tout stade produit)</p> <p><i>Mettre au point des méthodes et des instruments destinés à améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production et, le cas échéant, de la transformation et de la commercialisation (...)</i></p>	<p>Voir la liste travaux spécifiques en appel d'offres en annexe 5.</p>
<p>10- Action sur signes de qualité ?</p> <p><i>Entreprendre toute action visant à défendre, protéger et promouvoir l'agriculture biologique et les appellations d'origine, les labels de qualité et les indications</i></p>	<p>C'est le travail de l'association « Fil rouge » (<u>sous</u> commission bio dans les locaux Interbev et commission enjeux sociétaux)</p>
<p>11- Production de durable</p> <p><i>Promouvoir et réaliser des recherches concernant la production intégrée et durable ou d'autres méthodes de production respectueuses de l'environnement</i></p>	<p>Réflexion et travaux centrés sur autonomie fourragère</p>
<p>12- communiquer sur la dangerosité du produit</p> <p><i>Encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur et/ou diffuser des informations sur les méfaits des modes de consommation dangereux</i></p>	<p>Le CIV ne communique pas (plus) aux consommateurs</p> <p>La stratégie retenue consiste à ne pas surenchérir ni répondre.</p>
<p>13- Promotion du produit</p> <p><i>Promouvoir la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs et/ou fournir des informations sur ces produits;</i></p>	<p>C'est un poste très important de l'activité interprofessionnelle.</p> <p>CF budget communication intérieure (11 millions d'€) et commission export.</p>
<p>14- Réduction sous produits</p> <p><i>Contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets.</i></p>	<p>Il convient de mentionner l'accord CVO équarrissage, qui constitue un élément sanitaire, politique et budgétaire majeur : 77 millions d'€ collectés pour les 5 espèces.</p> <p>L'ADIV travaille sur co-produits d'élevage.</p>
<p>AUTRES</p>	<p>Litiges et PCM</p>

Une conformité au cadre européen démontrée

La section bovine conduit -ou tente de conduire- des actions dans la presque totalité des compartiments proposés par l'OCM. Nous observerons les pondérations effectives dans la partie plus financière.

Des opportunités utilement saisies et traitées

On note de surcroît une implication forte et légitime dans les question de commercialisation amont / aval

des animaux, qui constitue un point particulièrement névralgique sur des produits vivants non standardisés (PCM, ATM, règlement des litiges).

Pour autant Interbev est-elle mobilisée sur les sujets essentiels de la filière ?

Pour mémoire les 2 missions « situations des exploitations bovines (CGAAER février 2015) et « contractualisation dans le secteur bovin » (CGAAER juillet 2016) mettaient clairement en exergue un certain nombre de difficultés de filière collectivement admises et notamment reprises par le Ministre en table ronde depuis 2 ans.

Cinq sujets majeurs déjà soulignés par le CGAAER sont d'importance majeure pour la filière bovine :

- La maturation des viandes tant sa mise en œuvre que l'information au consommateur et la segmentation qui en résulteraient ;
- L'étalement des coûts de productions à l'étage amont, qui traduit un travail technique et sanitaire insuffisant, et pose une vraie question de développement ;
- Le changement (pour partie) de modèle de production (femelles herbe extensives races tardives) qui devrait être testé en zone d'herbages ;
- Le développement de la contractualisation, qui reste encore trop modeste et ne conduit donc pas la filière dans un cercle collectif vertueux ;
- Mais surtout les missions soulignaient le caractère « vital » de la segmentation des viandes issues du troupeau laitier de celles du troupeau allaitant spécialisé pour rompre avec la coexistence sur un même marché d'un produit et d'un sous produit. Rappelons que le secteur laitier fournit près de 40 % des viandes de gros bovins sans réel coût de production, quand a contrario l'élevage bovin à viande spécialisé présente un coût de production de l'ordre de 2 à 6 € du kg vif. Or la couverture de ce coût ne peut être assurée (hors aides diverses) que par la commercialisation du seul produit viande.

Ce sujet est manifestement d'un traitement insurmontable en interprofession, certaines entreprises en bénéficiant à plein et les producteurs laitiers n'étant ni très pressés, ni très préoccupés par ce sujet.

Cette difficulté ne peut être passée sous silence : l'impossibilité de traitement interprofessionnel a d'ailleurs été largement observée en table ronde. Elle affaiblit le crédit d'Interbev.

Il résulte en effet de l'ensemble des échanges que nous avons pu avoir à la faveur de cette mission que les sujets qui comportent une opposition très frontale trouvent difficilement une issue collective interprofessionnelle. Si leur résolution, au coup par coup, est possible, collectivement, elle demande du temps.

Il apparaît que le dispositif Interbev conserve une capacité à identifier les problèmes, à prendre un élan pour les résoudre, puis lorsque les sujets relèvent de catégorie très difficile, à s'enfermer dans une forme d'immobilisme comme en témoignent des projets travaillés, mais non transformés (Segmentation des viandes, maturation des viandes, contractualisation). Or la segmentation est un sujet vital pour la filière.

En définitive, même si elle progresse, la maison Interbev reste encore dominée par une conception du produit gros bovins en flux poussé, plutôt qu'en commande par l'aval. Elle manifeste beaucoup de scrupules à remettre en cause des fondamentaux de production et à faire preuve de pragmatisme. Elle subit aussi les blocages d'industriels de l'abattage. Cette situation conduit assez naturellement à une crispation de ses membres sur « leurs sujets » conduisant à un blocage de thématiques essentielles.

Ce constat suggère un certain nombre de conclusions.

La conclusion la plus essentielle est d'acter que l'interprofession ne constitue ni pour la filière, ni pour les pouvoirs publics, une solution au traitement de toutes les difficultés, tout particulièrement les plus importantes.

Règlement partiel, règlement différé, règlement sur une base volontaire, règlement négocié par étape : autant de formules possibles, qui correspondent à différentes modalités du dialogue dans la filière.

Un tel règlement des difficultés n'est certes pas interprofessionnel. Il ne conduit pas à un accord interprofessionnel immédiat, mais en revanche, il est *interprofessionnel* en ce sens que le traitement de la difficulté est bien intervenu entre des familles de l'interprofession les plus concernées, correspondant en quelque sorte à un règlement par dénominateur commun.

Pour illustrer cette démarche mentionnons le travail sur le « cœur de gamme » porté par les professions de l'amont (segmentation viande lait / viande spécialisée pour les rayons découpe libre service) en liaison avec la distribution (discussions bilatérales) ou la passation progressive de contrats ou la segmentation conduisant à éliminer les animaux de bas de classement PPCM des découpes morceaux ou la distribution qui s'intéresse de près à la maturation des viandes.

Tous ces sujets peuvent relever de cette appréciation et de ce mode de traitement, par le petit dénominateur commun et par sous-ensembles interprofessionnels.

La solution peut aussi relever d'un règlement extra interprofessionnel. Ainsi la question des viandes laitières et des viandes spécialisées ne mériterait-elle pas un travail entre abatteurs et producteurs et entre les professions laitière et viande au sein des différentes familles du syndicalisme agricole, permettant d'avancer sur le sujet ?

Ce qui ne peut pas être réglé à 21 familles peut, parfois, progresser de façon plus bilatérale, avec du temps ou éviter un conflit.

Enfin l'existence d'interprofession dans un secteur ne doit pas exonérer ses membres de leur responsabilité professionnelle.

Parfois, les accords de coulisses sont aussi -voire quelquefois plus importants- que les accords de front de scène.

Demeure la question de la segmentation, et notamment la question de la viande laitière vitale pour la filière, sur laquelle l'interprofession est encore en échec. Une question essentielle, dont le non-traitement menace jour après jour l'élevage viande spécialisé.

La question de la taille des opérateurs d'aval, est également une source de difficulté. En effet un opérateur d'abattage de grande taille peut considérer qu'il représente un poids suffisant pour se passer d'interprofession (propos entendus par le passé par un grand opérateur de la volaille : *l'Interprofession ? C'est moi*). Cette situation a d'ailleurs été à la base de la résistance à la construction interprofessionnelle

dans beaucoup de filières notamment en granivores ou, de surcroît, l'intégration constitue un mode efficace d'organisation.

La répartition des volumes d'abattage de gros bovins, présentée ci-dessous, illustre bien cette question.

Filière Gros bovins (FAM 2015)

	Groupes	Entreprises	Gros bovins (TEC)	% Nat	%cumul
1	GRUPE BIGARD	GRUPE BIGARD/SOCOPA VDES/CHARAL	479 058	39%	39%
2	TERRENA/DAWN MEATS	ELIVIA	163 493	13%	52%
3	ITM	SVA JEAN ROZE	118 568	10%	61%
4	SICAREV	SICAREV/SICAVYL (fusion en cours)	81 803	7%	68%
5	LECLERC	KERMENE	43 492	4%	72%
6	ASO	ARCADIE SUD OUEST	38 927	3%	75%
7		CASTEL VIANDES	22 643	2%	76%
8		PLAINEMAISON / COVILIM	17 375	1%	78%
9		EVA	15 925	1%	79%
10		PUIGRENIER	15 730	1%	80%
11		PRUVOSTE LEROY	13 647	1%	82%
12		BRETAGNE VIANDES	12 432	1%	83%
13	GRUPE CARNIVOR	CAB/EUROPAGRO	12 412	1%	84%
14		MONTFORT VIANDES	10 788	1%	84%
Total général			1 239 735		

L'existence d'opérateur de forte taille, n'est probablement pas un facteur favorable à la dynamique interprofessionnelle. Ce tableau illustre aussi une certaine faiblesse et une atomisation de la présence coopérative, qui joue dans le même sens.

Enfin, la réussite interprofessionnelle passe aussi par la prise en compte des réussites passées et du temps qu'elle se donne. Certains sujets « lourds » ne peuvent être surmontés que dans le cadre d'une vie interprofessionnelle ayant déjà accumulé des réussites collectives patentes, concourant ainsi à la maturité interprofessionnelle, qui dispose alors de la crédibilité nécessaire.

On pourrait ainsi dire qu'en interprofession, « plus on réussit... mieux on réussit »

Il faut aussi mentionner l'art du Président d'interprofession, véritable « manager » sur des structures externes ou plus exactement du trio Président / directeur / équipe de Direction.

C'est « l'art » de la Présidence que d'apprécier le bon moment et la bonne modalité pour poser un sujet, d'imaginer son mode de traitement, négocier et appliquer l'accord réputé difficile qui en résulte et son « phasage ». Voici l'occasion de rappeler qu'à l'origine des interprofessions se trouvent des personnalités au charisme incontestable. Constatons aussi que les dissensions les plus patentes au sein du monde professionnel résultent parfois d'opposition de personnalités.

On rencontre trois types de sujets interprofessionnels à manipuler -au bon moment- avec précaution :

- Les sujets gagnant / gagnant qui à l'évidence constituent une solution nécessaire et attendue par tous : ATM en constitue un exemple patent ;
- Les sujets sensibles qui peuvent comporter des oppositions fortes : le prix de cession (au-delà des interdits) ou les variations de prix consenties, nécessitent un traitement très précautionneux. PCM constitue un bon exemple que nous décrirons ci-dessous ;
- Les sujets en « zone grise intermédiaire » alimentés par les précédents en fonction de l'ambiance, des marchés, de l'histoire interprofessionnelle, de la crédibilité de la structure (success full story) de la culture de la filière et des hommes aussi.

Pour autant, il est illusoire d'imaginer traiter en interprofession les questions les plus clivantes, dès lors que le poids d'un des deux opposants / partenaires est particulièrement déséquilibré. C'est probablement le cas si l'on considère le poids du groupe Bigard/Socopa/Charal face aux producteurs qui ont plus souvent eu recours à l'action syndicale plutôt qu'au rassemblement de leur forces de négociation.

C'est certainement cette piste qu'il convient de privilégier par la construction d'organisations de producteurs beaucoup plus importantes, chargées de porter la négociation, et finalement fluidifier les relations.

Cette démarche peut parfois apparaître perpendiculaire aux conceptions syndicales qui pourraient être conduites à reconsidérer leur posture et leurs modalités de coopération avec les OP.

Trois types de sujets interprofessionnels : 1 gagnant / gagnant ; 2 difficiles à opposition frontale ; 3 ex 2 difficile à traiter au coup par coup avec beaucoup de sens politique.

Une participation à la structuration de la filière en attente

Au final Interbev, dresse un constat lucide des difficultés, qui sont malheureusement particulièrement nombreuses, clivantes et durables. Leur règlement ne relève que très peu des pouvoirs publics, parfois pas d'Interbev, parfois d'accord bilatéraux, parfois d'accord externes au solutionnement complexe.

Restent de belles réussites qui tiennent à PCM (présenté plus loin), ou au 1er cercle des préoccupations de la filière (transaction / produit) de ce secteur, marqué par des produits non standardisé, des pratiques commerciales multiples, auxquelles l'interprofession apporte des solutions par accord ou par règlement des litiges.

Ces quelques éléments positifs ne doivent pas cacher que le traitement des sujets les plus importants tenant à la structuration de la filière bovine, ou à la contractualisation, demeure empêché ou bloqué, conduisant à une vision très pessimiste de l'avenir des viandes rouge de gros bovins.

222 SECTION VEAUX

La section veau est intéressante, par sa taille modeste, sa restructuration passée, ses rapports avec la société entrepris de longue date, son intégration économique et la standardisation de ses produits.

CONFORMITE / MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS (en réponses à la Nomenclature UE)

<p>1 Améliorer les connaissances et la transparence de la production et des marchés <i>Améliorer les connaissances et la transparence de la production et du marché, y compris en publiant des données statistiques agrégées relatives aux coûts de production, aux prix, accompagnées le cas échéant d'indicateurs de prix, aux volumes et à la durée des contrats précédemment conclus, et en réalisant des analyses sur les perspectives d'évolution du marché au niveau régional, national ou international;</i></p>	<p>A priori pas d'incursion de la section veaux dans le domaine du prix.</p> <p>En revanche, elle réalise un suivi du prix des intrants et des cours avec 2 bilans en septembre et en janvier avec l'appui de l'IDELE.</p> <p>Il n'y a pas encore de fermes réseaux de suivi du Coût de production. Mais le réseau Inosys veaux est en construction avec IDELE, ce que nous considérons comme très utile.</p> <p>Le secteur veau manifeste une forte préoccupation sur la question des bâtiments (programme bativeau 1 et préparation bativeau 2) Coût / hygiène / praticité / BE animal etc.</p>
<p>2 Prévoir le potentiel de production et consigner les prix publics sur le marché;</p>	<p>Non, des constats seulement. La production est très organisée : 6000 producteurs, dont 2800 spécialisés (+50 veaux/an) donc très restructuré.</p>
<p>3 Contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits, notamment par des recherches et des études de marché</p>	<p>Non, mais le président a cette préoccupation ...</p>
<p>4 Explorer les marchés d'exportation potentiels</p>	<p>Non, car les entreprises agissent seules , elles sont importantes et multinationales.</p>

<p>5 Elaborer des contrats types</p> <p><i>Sans préjudice des articles 148 et 168, élaborer des contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union pour la vente de produits agricoles aux acheteurs et/ou la fourniture de produits transformés aux distributeurs et détaillants, en tenant compte de la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables et d'éviter les distorsions du marché</i></p>	<p>C'est le contrat d'intégration qui cadre les relations entre le producteur et l'intégrateur. Il est agréé par le MAAF.</p> <p><u>Ce document « date ». La section travaille avec « un espoir raisonnable d'aboutir » à sa mise à jour dans les mois à venir.</u></p> <p>Nous observons que l'intégration constitue pour le Président une sécurité, et surtout que le dispositif assure à ses yeux un certain partage de la valeur, même s'il indique que le veau en un an a baissé de 5,50 à 4,80 € en catégorie « O » couleur rosée clair.</p> <p>Il témoigne cependant d'une satisfaction manifeste des conditions de rémunération de l'amont. Ce qui ne constitue pas une idée communément admise dans les autres filières animales.</p>
<p>6 Innovation et compétitivité</p> <p><i>Exploiter pleinement le potentiel des produits, y compris au niveau des débouchés, et développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation</i></p>	<p>Au plan des produits :</p> <p>Interveaux envisage une montée du milieu de gamme à nouveau évoquée « un veau à la Française » ;</p> <p>Le développement du steak haché de veaux ;</p> <p>Le développement des produits d'été (grill BBQ ...).</p> <p>La filière ne dispose pas de structure identifiée pour ses R&D aval (IDELE : non ; IFIP inimaginable compte tenu de la concurrence avec la charcuterie porcine).</p> <p>Ce sujet très intéressant nous est apparu orphelin.</p> <p>Au plan des intrants amont Interveaux entend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - continuer à substituer de la protéine végétale à celle du lait (Prix du lait très variable et parfois trop cher (poudres maigres etc.) - à fournir des solutions pour arbitrer entre les rations de pailles broyées pour la fibre et les céréales floconnées ou aplaties pour la protéine - à travailler à la digestibilité des lactosérums.
<p>7 Innovation et réponse aux demandes des consommateurs</p> <p><i>Fournir des informations et réaliser les recherches nécessaires à l'innovation, à la rationalisation, à l'amélioration et à l'orientation de la production et, le cas échéant, de la transformation et de la commercialisation, vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux goûts et aspirations des consommateurs, (...)</i></p>	<p>La demande sociétale est focalisée sur 2 aspects :</p> <p>La section est préoccupée par les questions d'antibiorésistance.</p> <p>Cette résistance résulte notamment de l'ambiance des élevages laitiers fournisseurs les veaux présentent un taux d'antibiorésistance élevé à l'arrivée (étude ANSES IDELE).</p> <p>Elle résulte vraisemblablement des colostrums et lait traités mammites.</p> <p>La solution passe par l'établissement de liens plus</p>

	<p>forts avec les laitiers (cahier des charges) <u>Les laitiers refusent de s'engager dans cette voie</u> <u>préoccupés par le seul prix du lait</u></p> <p>L'antibiorésistance des veaux est cependant réversible après quelques semaines en élevage VB sans antibiotiques.</p> <p>Le bâtiment (« bativeau ») influe sur le coût, la santé des veaux, et la praticité des soins aux animaux.</p>
<p>8 Limiter l'usage des produits de traitement</p> <p><i>Rechercher des méthodes permettant de limiter l'usage des produits zoo sanitaires ou phytosanitaires, mieux gérer d'autres intrants, garantir la qualité des produits</i></p>	<p>Mêmes éléments qu'au chapitre « consommateurs » ci-dessus.</p>
<p>9 Mise au point de méthodes pour améliorer la qualité des produits (tout stade produit)</p> <p><i>Mettre au point des méthodes et des instruments destinés à améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production et, le cas échéant, de la transformation et de la commercialisation (...)</i></p> <p>Travaux avec Idele ?</p>	<p>On retrouve à nouveau les préoccupations ci-dessus (amont). Elles sont complétées par des considérations moins « amont ».</p> <p>La standardisation de la lecture de la couleur des viandes (référence visuelle ancienne et contestée par DGPE et DGCCRF) constitue un sujet, qui rejoint les habituelles questions d'objectivités des transactions. (projet « Chromomètre ») avec IDELE en devenir</p> <p>Sur tout sujet technique, Interveaux recourt à IDELE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux Inosys (technico-économique) veaux en construction à partir d'un réseau des chambres de Bretagne avec une extension aux autres régions selon leur volonté - Sur le suivie des volumes - Sur l'antibiorésistance (IDELE ANSES) - Sur « bativeau 2 » - Sur la technologie « Chromomètre ».
<p>10 Action sur signes de qualité ?</p> <p><i>Entreprendre toute action visant à défendre, protéger et promouvoir l'agriculture biologique et les appellations d'origine, les labels de qualité et les indications</i></p>	<p>Rien de noté sur la qualité des viandes comme indiqué plus haut</p> <p>Les produits SOQ sont considérés comme des produits de niches, vitrine. Ils sont éloignés de la réalité du volume. A noter qu'il existe une commission Bio à Interbev (pas de réunion / pas de projet / pas au cœur du sujet). Les actions de promotion des SOQ sont confiées, gérées par fil rouge.</p>

<p>11 Production de veaux durable</p> <p><i>Promouvoir et réaliser des recherches concernant la production intégrée et durable ou d'autres méthodes de production respectueuses de l'environnement</i></p>	<p>Interveau a conscience que la production de VB n'est pas <i>bien placée</i> au plan du carbone (sécher du lait pour le réhydrater ensuite...).</p> <p>Se passer des antibiotiques est un vrai sujet : (essais à la station du Rheu avec IDELE et ANSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les quantités et qualités effectivement en usage ; - Essais de démarrage sans antibiotiques (probiotiques / acide citrique ...) - Testage des produits antiseptiques à base de plantes.
<p>12 Communiquer sur la dangerosité du produit</p> <p><i>Communiquer sur la dangerosité du produit encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur et/ou diffuser des informations sur les méfaits des modes de consommation dangereux</i></p>	<p>Rien de mentionné.</p>
<p>13 Promotion du produit</p> <p><i>Promouvoir la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs et/ou fournir des informations sur ces produits;</i></p>	<p>La stratégie poursuivie vise à rajeunir les consommateurs. Elle représente 1/2 du budget de la section</p> <p>Le travail sur l'image produit vise la facilité de préparation et le souhait de rendre la viande de veaux présente à l'esprit (« viande de changement ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spots 15 à 11 secondes TV ; - Opérations de promotion festive du veau en GMS (Linéaires sup. et spécifiques) en février et septembre ; - Relations Presse (dont déjeuner de Presse veaux annuels 80 personnes) ; - Opérations « le veau d'été » : argumentaire distribués aux bouchers et en rayons charcuterie / brochettes / saucisses de veaux etc.
<p>14 Réduction sous produits</p> <p><i>Contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets.</i></p>	<p>Pas envisagé à part recyclages des contenants : travail avec ADIVALOR.</p>

AUTRES	<p>Interveaux est en attente de la sortie des nouvelles dispositions relatives aux établissements classés.</p> <p>Pour mémoire en veaux il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> → < 400 = déclaration ; → <> 400 et 800 enregistrement ; → > 800 autorisation.
FAM peu évoqué ?	<p>Il existe à FAM un comité veau spécifique qui est réuni 2x/an sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un point de conjoncture (très contestable sur données trop brutes, ne sert pas « INTERVEAU » bis. ; - La DGPE n'y est plus (bureau des viandes) ; - FAM envisage de retirer ses contrôleurs en abattoirs (économies) ; - FAM a financé par le passé le chromomètre ; - Le plan stratégique de FAM est celui de la section veau d'Interbev. <p>Interveau suggère un comité ruminant ?</p>
DGPE ?	<p>Il y a un ressenti depuis quelques années d'un affaiblissement de l'accroche sur les questions de marché, une compétence encore présente sur les questions PAC (évocation négociation aides Vx sous la mère avec ses difficultés (veaux pas sous la mère).</p>
Union européenne	<p>Pas de lien direct. Le Président de la FNB qui assure les contacts.</p> <p>Le veau (hormis le VSLM) ne bénéficie pas d'aide européenne.</p>
L'avenir du veau ?	<p>La production de VB, si on travaille bien, permet de dégager un revenu permettant de vivre comme tous les membres de la société. (400 places pour 3000 € de <u>prélèvements familiaux</u>).</p> <p>C'est bien sûr plus difficile avec un prix du veau à 4€ 80 (ex 5€ 60) ;</p> <p>Il y a de forts besoins en investissements (bativeaux) ;</p> <p>Il y a 50 % des éleveurs à renouveler en 10 ans ;</p> <p>Il faut offrir de la modernité d'organisation à développer (le remplacement) pour continuer à progresser socialement ;</p> <p>Accroître la sécurisation des investissements par l'augmentation de la durée de la contractualisation.</p> <p>« Dans un système intégré, déjà restructuré, pas de problème si ce n'est de toujours veiller à partager la valeur »</p>

Une conformité au cadre européen démontrée

La section veaux exploite le cadre européen en développant les aspects utiles à la filière.

Des opportunités utilement saisies et traitées

Elle a clairement saisi les questions tenant à la commercialisation et l'objectivité des transactions (chromomètre : coloration des viandes de veaux). Elle investit avec réussite l'élaboration du nouveau contrat type d'intégration.

La section veaux est mobilisée sur les sujets essentiels de la filière

Investie dans les questions sociétales (Antibiotiques) dans les questions sanitaires et de productivité bien être (Bativeaux) dans les questions économiques (contrat d'intégration), la section veau démontre une activité interprofessionnelle utile et réussie.

Une participation active à la structuration de la filière

La pertinence et de la répartition des actions conduites sur le secteur veaux est manifeste. Chacune d'entre elles est conduite dans un but précis et répond manifestement aux besoins des différents échelons de la filière. La nécessité de progresser sur les sujets sensibles (antibiotiques notamment) n'est pas escamotée, sous la houlette d'un président qui manifeste un enthousiasme certain. Cette cohérence et ce dynamisme tiennent à trois facteurs. En premier lieu, la filière est particulièrement intégrée et dispose donc déjà de fait, d'une cohérence interne, d'une lisibilité produit sous commande de l'aval ;

Groupes (Source FAM 2015)	Nb	Tonnages	%	% cumul
	Ets			
VANDRIE GROUP	2	52 225	25%	25%
GROUPE BIGARD	23	35 607	17%	42%
ITM	2	17 262	8%	50%
ASO	10	15 231	7%	57%
SICAREV	3	11 785	6%	63%
LECLERC	1	8 236	4%	66%
TERRENA	8	4 788	2%	69%
ALTITUDE/GLBV	2	4 135	2%	71%
MONFORT VIANDES	1	3 615	2%	72%
DEVEILLE	1	3 589	2%	74%
BRETAGNE VDES DISTRIBUTION	1	1 892	1%	75%
CARNIVOR	2	1 464	1%	76%
VLV COVIA	1	1 185	1%	76%
SOMAFER	1	1 152	1%	77%
Total France	202	211 252	100%	

En second lieu elle s'est restructurée depuis de nombreuses années, sans bénéficier de mesures de soutien des marchés, pour arriver aujourd'hui à un professionnalisme de haut niveau ;

- Enfin, elle a souffert des questions d'images depuis une trentaine d'années (ex veaux en batteries) qui ont incité la filière à être à l'écoute des consommateurs (commande par l'aval de l'aval).

La filière veaux de boucherie est organisée sur un mode d'intégration, à la différence d'autres filières (bovine). Production intégrée, sans aides de l'Etat, la filière veaux entend cependant bénéficier de l'appui de ce dernier par l'objectivité de ses études (ANSES ; R&D) et par la sécurisation de l'investissement bâtiment.

223 SECTION OVINE

Le secteur ovin est particulièrement marqué par le recul de sa production. Il compte environ 20.000 producteurs de plus de 50 brebis, produisant 80.000 tec. 50% des éleveurs ont plus de 50 ans. La consommation ovine a considérablement chuté (1990 5,4 kg / hab / an pour 2,6 en 2015 avec perte de ½ des cheptels). Production et consommation sont portées par le sud de la France, laquelle ne produit plus que 41 % de sa consommation.

<p>1 Améliorer les connaissances et la transparence de la production et des marchés</p> <p><i>Améliorer les connaissances et la transparence de la production et du marché, y compris en publiant des données statistiques agrégées relatives aux coûts de production, aux prix, accompagnées le cas échéant d'indicateurs de prix, aux volumes et à la durée des contrats précédemment conclus, et en réalisant des analyses sur les perspectives d'évolution du marché au niveau régional, national ou international;</i></p>	<p>Volumes :</p> <p>La section ovine s'appuie sur IDELE sur la base d'une convention annuelle qui mobilise 1 ETP IDELE pour le suivi des <u>volumes</u> annuels et mensuels (pas d'action).</p> <p>Concernant les coûts de prod : publication IDELE indice mensuelle de CP qui met à jour le site lbev La section conventionne 75.000€ à IDELE.</p> <p>Il n'y a pas de travail sur la prévision des volumes car les données de base collectées sont peu fiables. Les indices de coûts servent de base à la contractualisation.</p> <p>Pour les cotations la section ovine s'appuie sur les données FAM qui sont « reprises » et améliorées par lbev Ovins (données douanes etc.) consolidés dans leur publications lbev</p>
<p>2 Prévoir le potentiel de production et consigner les prix publics sur le marché;</p>	<p>Une démarche régionale basée sur déclaration éleveurs (extrapolation PAC) Elle existe pour récupérer les 3 € sup. PAC mais ne marche pas sauf en SIQO (« car ils ont leur propre filière ») En revanche aucun véritable produits résultant des suivis de contractualisation, ni influence sur le calendrier de mise en marché, qui demeure pourtant un objectif de la contribution supplémentaire « contractualisation ».</p>

<p>3 Contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits, notamment par des recherches et des études de marché</p>	<p>IDELE procède à une MAJ annuelle de la publication « ou va l'agneau ? » IDELE qui permet d'éclairer le marché mais aussi (surtout) d'exploiter les attentes des consommateurs (exploitation Kantar, Credoc).</p>
<p>4 Explorer les marchés potentiels d'exportation</p>	<p>Rien (pas le sujet vu la situation)</p>
<p>5 Elaborer des contrats types</p> <p><i>Sans préjudice des articles 148 et 168, élaborer des contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union pour la vente de produits agricoles aux acheteurs et/ou la fourniture de produits transformés aux distributeurs et détaillants, en tenant compte de la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables et d'éviter les distorsions du marché</i></p>	<p>Oui, lié au supplément de l'aide ovine UE Différent type de contrats (élev → 1^{er} acheteur = bi) (+ détaillant = Tri) + marché au bestiaux etc. dont l'interpro ovine rappelle chaque année la nécessité. Evocation de ce point de vue d'une instabilité réglementaire. Verbatim très significatif : « <i>on parlait de rien, mais l'idée est en place</i> » Vertu pédagogique d'abord. Mais pas d'exploitation en terme de bilan, comme évoqué ci-dessus au point 2.</p>
<p>6 Innovation et compétitivité</p> <p><i>Exploiter pleinement le potentiel des produits, y compris au niveau des débouchés, et développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation</i></p>	<p>Le programme inovins en attente. La section est sensible à la difficulté résultant de la disposition d'abattoirs non spécifiques : rend l'accès à l'innovation difficile (180 abattoirs dont ... 8 plus spécifiques). L'accès aux aides investissements P3A est rendu difficile (investissements trop lourds projets à 500.000 € = inexistantes en ovins). Des réflexions internes sur une formation à une autre découpe de l'agneau (intéressant) Avec IDELE = guide des BP du bien-être. Avec ADIV : éviter points rouges de sang dans les carcasses. La section consacre 100.000€ à la R&D entre l'IDELE et l'ADIV.</p>
<p>7 Innovation et réponse aux demandes des consommateurs</p> <p><i>Fournir des informations et réaliser les recherches nécessaires à l'innovation, à la rationalisation, à l'amélioration et à l'orientation de la production et, le cas échéant, de la transformation et de la commercialisation, vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux goûts et aspirations des consommateurs, (...)</i></p>	<p>PGE « PRESTO ». Il s'agit de développer une nouvelle découpe des carcasses, pour accréditer l'idée que l'agneau est facile à cuisiner.</p> <p>Fondé à partir attentes des consommateurs (découpes plus pratiques et sans gras, voire sans os expl « côtelette fendue en 2 en forme de cœur » . Praticité // grillades // haché d'agneau ...</p> <p>Rien sur la génétique (blocage de certaines familles d'Interbev.</p>

<p>8 Limiter l'usage des produits de traitement</p> <p><i>Rechercher des méthodes permettant de limiter l'usage des produits zoo sanitaires ou phytosanitaires, mieux gérer d'autres intrants, garantir la qualité des produits</i></p>	<p>Non. Un peu de réflexion sur les poses d'éponges (couplage des chaleurs) mais l'image agneau plutôt positive (ambition rentrée de monter un observatoire avec ANSES) ; Souhaiterait suivre aussi « les aiguilles cassées dans les viandes » lors des prophylaxies.</p>
<p>9 Mise au point de méthodes pour améliorer la qualité des produits (tout stade produit)</p> <p><i>Mettre au point des méthodes et des instruments destinés à améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production et, le cas échéant, de la transformation et de la commercialisation (...)</i></p>	<p>La section rédige des guides divers dont le guide de parage des pieds ... et sur pratiques de la saignée pour éviter les souillures biologiques ...</p>
<p>10 Action sur signes de qualité ?</p> <p><i>Entreprendre toute action visant à défendre, protéger et promouvoir l'agriculture biologique et les appellations d'origine, les labels de qualité et les indications</i></p>	<p>400.000 € sur campagne de communication centrée sur SOQ (programme bêêê journée)</p>
<p>11 Production durable</p> <p><i>Promouvoir et réaliser des recherches concernant la production intégrée et durable ou d'autres méthode de production respectueuses de l'environnement</i></p>	<p>La section s'intéresse à la durabilité (rationnement, consommation herbage, stockage) Elle entretient une communication positive sur l'entretien des paysages.</p>
<p>12 Communiquer sur la dangerosité du produit</p> <p><i>Encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur et/ou diffuser des informations sur les méfaits des modes de consommation dangereux</i></p>	<p>Non Quelques actions transversales viandes (donc bovins...ndlr) viandes et cancer, viandes et microbes viandes et ESB</p>
<p>13 Promotion du produit</p> <p><i>promouvoir la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs et/ou fournir des informations sur ces produits;</i></p>	<p>C'est 50 % du budget ! (nos interlocuteurs plus animés) Appel d'offres vers des sociétés de communication. Fil conducteur : facile à préparer, présence à l'esprit.</p>
<p>14 Réduction sous produits</p> <p><i>Contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets.</i></p>	<p>Rien de particulier Il n'y a plus d'industrie de la transformation des peaux et de la laine en France. Ce qui est un handicap pour la compétitivité de la filière.</p>

→ Le renouvellement des générations : l'objectif affiché est d'augmenter la production (+ 10 %), traité au moyen de l'animation en établissement d'enseignement (« Ovinpiades), la rédaction de guide à l'installation , la production diffusion de vidéos métiers (sens large).

La section ovine est mobilisée sur les sujets essentiels de la filière

La question cruciale demeure celle de la production qui reste très en deçà de la consommation. L'interprofession ne peut y consacrer que des moyens extrêmement modestes.

Pas d'action de structuration de la filière malgré une écoute de l'UE

Il y a bonne cohérence entre les besoins de la filière et les actions mises en œuvre. L'interprofession ovine peine toutefois à maintenir une production au niveau de la consommation pourtant déjà très réduite. La production demeure en flux poussé, malgré le complément de PCO qui tarde à être valoriser pour contractualiser réellement. L'idée d'une nouvelle découpe semble pertinente, mais tarde à se développer selon ses promoteurs eux-mêmes.

La consommation réduite du produit, sa localisation dans le sud, le recul de production et sa typicité en font une production qui peut chercher à améliorer sa rentabilité par une segmentation du marché orientée par la valeur du terroir (race / produit / territoire).

Le peu de volume et caractère territorial conduit les productions ovines à des marchés de niches.

Une nouvelle découpe carcasse offrant des opportunités renouvelées au produit (grillades) constitue une démarche engageante et courageuse pour les abatteurs : un point très positif à suivre.

Les questions posées par les filières ovines sont très spécifiques ; Elles ne croisent que peu les questions interprofessionnelles posées par le secteur bovin et ne sauraient constituer le cœur du sujet des produits carnés.

2.3. Un collège régional et des commissions thématiques

231 DES COMITES REGIONAUX ENCADRES

Le Président du collège régional est appuyé dans sa fonction par un animateur régional (pour 0,5 ETP et 0,5 pour l'organisation des salons auxquels participe INTERBEV et pour l'animation de la section caprine).

Composition

Les comités régionaux existaient avant INTERBEV dans des régions comme la Bretagne, la Basse Normandie et les Pays de Loire. Ils étaient alors fondés sur la mise en place d'un fonds assurantiel régional de garantie (FAR) portant sur des questions sanitaires remettant en cause le règlement d'un bovin à viande à l'éleveur (Indemnisation des saisies notamment suite à la présence de kystes non visibles sur animaux vivants dus à la sarcosporidiose). Il était alors abondé de façon volontaire sur la base d'un accord Interprofessionnel régional (CV de 1 à 5 € / animal livré, variable selon les régions) et prélevés par l'abatteur. A noter que ce fonds existe encore en Normandie, Pays de la Loire, Nord Pas de Calais, Poitou-Charente, Picardie, Aquitaine, Midi-Pyrénées, mais il peut avoir été repris aussi par les GDS en dehors de l'Interprofession. Tous les ans, les fonds collectés sont redistribués (pour éviter aux comités d'être considérés au plan fiscal comme des assureurs). Depuis la réforme des régions, les comités régionaux vont

passer de 20 à 13 à la fin 2017.

Les comités régionaux d'INTERBEV (CRI) sont constitués sous forme d'association loi 1901. Ils doivent être en conformité avec l'article 19 des statuts d'INTERBEV (*modèle de statut édicté par Interbev*). Interbev national n'intervient ni dans les élections des Présidents en région, ni dans l'élection du Président du Collège régional. Les CRI ne sont pas membres d'INTERBEV en tant que tel bien que leurs représentants soient régulièrement invités dans leurs groupes de travail. Le collège constitué des Présidents des comités régionaux, tient environ 5 réunions par an, auxquelles tous les présidents de section participent. La présidence de CRI est accessible à tous collèges (Normandie et Midi Pyrénées par l'abattage par exemple ou PACA par la FCD).

Stratégies et fonctionnement

L'objet principal des comités régionaux est centré sur les activités des sections bovine et veaux d'INTERBEV qui assurent leur financement. Cela n'exclut pas que ces comités « remontent » des questions relatives aux autres espèces (ovines, caprines, équines) d'INTERBEV.

Cela n'exclut pas non plus qu'ils puissent conduire d'autres actions que celles demandées par Interbev sous réserve de compatibilité avec les actions d'INTERBEV. Cette compatibilité est formalisée par une demande standardisée sur laquelle le comité directeur d'INTERBEV délibère.

Conformément à leurs statuts types les Comités régionaux tiennent 4 conseils d'administration et une assemblée générale (Pm : composition CA = AG) et souvent 4 à 10 réunions annuelles des bureaux. Leur ordre du jour porte le plus généralement sur un point sur des informations et des demandes nationales pour assurer le relais de la politique d'INTERBEV en régions, l'établissement du programme régional conformément aux directives nationales, l'animation des filières (Bovines et Veaux de boucherie / présence en rayon de distribution) en région, la gestion de la première instance des litiges comme prévu aux statuts d'INTERBEV, des actions de lobbying en relais du niveau national.

L'interprofession régionale se pose donc comme l'interlocuteur privilégié « filière viande » vis à vis des autorités régionales. A ce titre, il peut y avoir ici ou là concurrence avec les chambres régionales d'agriculture. A la faveur de la réorganisation des régions, INTERBEV entend conserver sous un format minimum les sites des régions antérieures *pour ne pas perdre le contact terrain*.

Si par le passé la communication sur le produit viande était très dominante dans les actions, nos interlocuteurs ont tenu à indiquer une réorientation des programmes au profit de l'animation de filière, du règlement des litiges ou d'actions plus techniques.

Budgets

A INTERBEV ce sont les sections qui gèrent leur budget. Le collège des comités régionaux bénéficie d'une dotation globale de 5 millions d'€ /an. Cette dotation globale, repose sur un dimensionnement historique et provient exclusivement de sections contributrices bovines et veaux (tableau budgétaire partie 3). Sa répartition précise est actée par le CODIR d'INTERBEV ; Elle est bâtie sur 4 critères qui reflètent la production de viande finie de la région :

- 20 % pour l'effectif de vaches (lait et viande) ;
- 20 % pour la viande livrée de Gros bovins et de veaux (déclaration livraison BDNI) ;
- 20 % pour l'abattage régional de viande bovine et de veaux ;
- 40 % pour la consommation estimée à partir du nombre de consommateurs.

Ces éléments sont définis comme l'ensemble des considérations encadrant les dotations régionales et leurs programmes, au sein d'un document annuel de cadrage, délivré par Interbev. Il en résulte un « droit » pour la région (par exemple Poitou Charente en 2016 = 191.000 €).

Mais pour mobiliser tout ou partie de ce droit, la région doit déposer un programme d'action, résultant des choix régionaux parmi les actions figurant en note de cadrage. Une fiche navette action standard permet une centralisation, conduisant à la validation et venant consolider le système de suivi central. La liquidation de la dotation est assurée mensuellement par Interbev à chaque région par 1/12 ième, sous forme d'acomptes avant validation effective. Les programmes régionaux, proposés sur les fiches action types, doivent être déposés à Interbev pour le 30 mars, ainsi que le Compte rendu type des actions N-1.

La mobilisation de ce budget potentiel passe par l'établissement des programmes régionaux et une convention annuelle. Les régions peuvent conduire des actions complémentaires mais dans ce cas, deux situations se présentent. Soit, les actions prévues sont conformes à celles figurant dans la note de cadrage, soit différentes, générant une consultation du CODIR INTERBEV pouvant conduire à accord sur le financement à partir de la dotation de base, ou le refuser. Si les actions prévues sont spécifiques à la région, et ne sont pas prévues dans la note de cadrage, même s'il est prévu de les financer sur des fonds régionaux le CODIR INTERBEV donne ou non l'autorisation au comité de les réaliser au regard de leur cohérence avec les orientations nationales. Exemple 1 : développer un bœuf régional (c'est bien, mais pas dans le cadre initial → CODIR Ibev → accord. Exemple 2 : aider des familles régionales à tenir leurs congrès : → Codir Ibev → si famille constitutive de l'interprofession → oui / si pas famille (par exemple la FNSEA qui n'est pas famille constitutive d'Interbev) → c'est non.

Au final les budgets des régions sont très dépendants de la dotation INTERBEV qui représente l'essentiel (voire la quasi-totalité) de leurs ressources. Pour chaque comité régional, une convention annuelle avec INTERBEV, précise le programme d'action validé et son financement. Cette convention peut faire l'objet d'avenants. A noter que les comités régionaux sont employeurs de tous les techniciens qu'ils mobilisent. Ainsi, le coût de leur temps passé aux actions descendantes est éligible à l'aide d'INTERBEV. Il n'y a pas perméabilité entre le fonds FAR –évoqué ci-dessus- et les fonds INTERBEV.

Pas de mention spontanée de FAM réputé utile via ses agents pour la PCM (mais dont l'avenir serait incertain) et pour les cotations. Mais peu de contacts lors de la préparation des contrats de plans. Les rapports avec la filière laitière sont courtois mais la collaboration n'est pas affirmée.

Bilan et préoccupations majeures

L'interprofession régionale entend se constituer comme l'interlocuteur privilégié « filière viande » vis à vis des autorités régionales et représenter les actions Interbev en région.

La relation régionale montre une organisation descendante particulièrement structurée de l'échelon national / régional et un cadrage budgétaire rigoureux. Elle est marquée par une centralisation certaine, associant malgré tout une capacité de modulation régionale (modeste). La volonté d'Interbev de bien cadrer sa dimension régionale est manifeste. Ce schéma descendant laisse peu de place aux spécificités et peu ou pas de financement complémentaire des régions.

On aurait pu imaginer qu'Interbev -dont les productions peuvent être très marquées par les terroirs et les territoires- fasse preuve d'une posture plus attentive aux souhaits des régions et appelle en conséquence plus largement leur participation financière.

232 UNE COMMISSION ENJEUX SOCIÉTAUX EN DEVELOPPEMENT

Composition

La C.E.S. est de création récente (1 an) ; Elle s'inscrit dans le sillage de la COP 21 qui a joué un véritable effet déclencheur et induit la mise en responsabilité d'Interbev (mise en responsabilité vis à vis des GES) le secteur ruminant y ayant été invité à prendre une part active, motivée par sa contribution à l'émission de GES. La commission enjeux sociétaux venait prendre la suite d'un groupe de travail « Environnement » d'Interbev qui fonctionnait depuis 2013.

Si l'organisation de la commission «enjeux sociétaux» est similaire à celle des autres commissions (Président désigné, membres tels que dans les statuts, multi-espèces, multi-famille elles y sont toutes), néanmoins, les réunions sont à « géométrie variable » selon les sujets, les sections y sont représentées par les administratifs.

Autre originalité, « Fil rouge » traite des produits SOQ constitue une sous commission de celle-ci (les questions relatives aux productions bio ont cependant leur vie propre).

Les produits sous SOQ et le BIO ne semblent pas avoir encore trouvé une place très visible au sein d'Interbev.

La CES tient 3 à 4 réunions / an ; ses ordres du jour sont rythmés par l'accomplissement des 4 feuilles de route (cf ci-dessous), elle rend compte au CODIR d'Interbev.

Stratégie et mode d'action

Interbev a manifestement souhaité organiser au sein de la commission enjeux sociétaux un ensemble d'activités environnementales et sociétales qui était suivies de façon plus dispersée et au coup par coup auparavant, pour répondre à la demande sociale et être plus utile à ses membres. Sa posture d'écoute de l'aval est manifeste aujourd'hui.

C'est ainsi que la CES a construit avec chacune d'entre elles une organisation selon le même plan.

La stratégie d'intervention repose sur 4 modalités dont 3 thématiques. Chacune d'entre elles est l'objet d'une feuille de route établie selon le modèle ci-dessous :

- 1 l'environnement
- 2 le bien être
- 3 la nutrition alimentation (humaine)
- 4 des modalités transversales

Les 3 premiers thèmes s'appuient sur un sous-groupe placé sous l'animation d'un Président : (amont / production) → envrt (FFCB commerce en bestiaux) → Bien être (cult. viande Deux qualité Charal) → nutrition.

Chacun de ces « thèmes feuille de route » repose sur ce que l'on peut interpréter comme un plan de mode d'action identique comportant 4 parties :

- point technique et scientifique
- actions de lobbying
- Concertation avec les parties prenantes (en interne à l'Interbev et en externe (expl ONG)
- Fournir des éléments de langages consolidés pour la communication

Interbev n'a pas structuré de *dispositif de gestion de crise* pour traiter diverses oppositions toujours très médiatisées (expl L214). Pour autant, le directeur de l'Interprofession est à la manœuvre dans cette posture en cas de besoin.

Après les exigences portées par les consommateurs, la prise en compte des enjeux sociétaux est devenue indispensable pour Interbev. Le pilotage d'aval gagne du terrain, y compris avec ses contradictions. La structuration du dispositif interprofessionnel Interbev à cet égard est récente. Tous ces éléments servent le système de communication d'Interbev, y compris dans la communication d'influence. Ce travail est mis en exergue par la présidence d'Interbev.

On constate une mise en ordre très structurée en interne des 3 thèmes sociétaux au sein d'Interbev. Ces thématiques ne sont plus vécues « au fil de l'eau » comme des sujets de réaction à un militantisme sans fondement : la prise en compte, l'anticipation et la pro activité sociétale s'organisent.

Budgets

Hors salaire le budget annuel de la commission est de 150.000 € en 2016 et 210.000 € en 2017. Il y a cependant remontée des demandes en section et CODIR en cas de besoins supplémentaires sur ce secteur pour lequel la programmation est sujette à variation.

Bilan et préoccupations majeures

Les préoccupations majeures en citation spontanée de la présidence de la CES portent :

- 1 la question de bien-être animal comme la préoccupation majeure (élevage / transport / abattage) ;
- 2 La nécessité / difficulté d'imposer un discours transversal au sein de la filière.

Au-delà des opérations visées dans les plans d'action, nous ne recueillons pas de mention particulière du travail en relation avec la sphère publique. La fourniture de documents divers aux parlementaires mentionnée, le forum « élevage viande et territoire » et l'information des comités régionaux (relais importants) constituent les canaux privilégiés. En cas de projet de loi et au moment de crise : une activation des relations avec la sphère publique est mise en oeuvre.

une posture de communication manifeste portée par une volonté interprofessionnelle -d'investir fortement d'une part et d'influencer d'autre part- le débat public (bref d'être acteur, sans doute offensif, et de ne pas subir simplement)

On note une volonté affirmée d'échanger, de s'accorder, quelquefois de s'associer avec les grandes ONG (L 214 pas encore). On pourrait considérer qu'une telle posture constitue également un marqueur de maturité dans une interprofession (écoute/ altérité / intérêt collectif).

233 UNE COMMISSION EXPORT DESABUSEE

Pour apprécier la pertinence des travaux réalisés dans ce cadre, il convient de rappeler que l'export est un élément indispensable à l'équilibre du secteur des gros bovins finis.

Composition

L'organisation de la commission commerce extérieur ne présente pas d'originalité par rapport aux autres commissions, (avec 2 membres des comités régionaux mais pas de représentants de FCD), la commission est multi espèces (bovine en fait). Elle se réunit tous les deux mois sur un ordre du jour consistant à faire le bilan des deux mois écoulés et programmer les activités futures. Ces activités s'inscrivent dans l'application d'une stratégie arrêtée, complétée au fil de l'eau.

Stratégie et modes d'action

La stratégie de la commission export pourrait être qualifiée de « cartographique ». Elle a été définie par *Business France*, améliorée des études ou des travaux de FAM et d'IDELE et consolidée au fil de l'eau par des informations recueillies par l'ensemble des intervenants institutionnels, publics ou privés. Cette stratégie est reprise et consolidée par Interbev. La dernière version de référence est étant celle du 04 2014.

Elle peut être résumée ainsi : les pays visés sont ceux à PIB élevés, traités au travers d'une approche stratégique bimodale :

- exports en vif sur les pays de la Méditerranée ;
- exports en viande sur ces mêmes pays complétés de l'Asie.

Ailleurs aussi en fonction des ouvertures notamment sanitaires qui constituent le sujet de préoccupation.

Ce double angle focal constitue l'ossature des bilans réalisés tous les 2 mois en commission.

La commission approfondit chaque demande potentielle au sein des pays ciblés (par exemple la demande en Égypte porte sur des veaux mâles, pas trop lourds). Elle se déplace avec obligatoirement au moins 2 entreprises, qui sont souvent aidées par SOPEXA ou Business France. La commission indique travailler sur un plan à 3 ans (non documentable). Ses modalités d'intervention ont été arrêtées avec Business France.

Le travail s'effectue par étapes sur 3 ans :

- 1- soirées à l'ambassade de France au sein d'un pays ciblé ;
- 2- soirées journalistes + entreprises françaises dans un grand restaurant du pays cible puis invitation au Salon de l'Agriculture à Paris ;
- 3- actions au niveau de la distribution du pays.

L'appui de la diplomatie française sous l'impulsion du Ministre des Affaires étrangères est mis en avant. La commission dispose aussi d'un réseau apprécié permettant d'orienter les entreprises vers des opérateurs publics intervenants sur la démarche. Elle informe les entreprises en cas de demandes d'un pays cible.

Budget

Son budget est alloué par les sections. Dans les faits, l'activité et le budget concernent la filière bovine (95%) pour 2 millions d'€ d'actions. Le Club Viande Bovine Europe (constitué par les abatteurs) participe au financement des actions de la commission. Les dépenses portent essentiellement sur des déplacements internationaux, des tenues de stands, et de l'accueil de délégations. Chaque action est préalablement validée par la section ad hoc.

Bilan et préoccupations majeures

Alors que la commission joue un rôle de centre de réseau évident autour de l'action export nous avons noté de l'amertume, voire de l'incompréhension sur le peu de rapports avec la DGAL (à l'exception d'un contact ressource) « *elle travaille de son côté* » ;

Cette posture apparaît au travers :

- d'un engagement de la DGPE dont on regrette l'insuffisance (exemple en octobre dernier : le comité export ne se s'était pas réuni depuis 1 an) ; Les comités SPS de FAM (suivi des mesures sanitaires prises pour protéger la santé dans le cadre et compatibles aux accords de l'OMC) et export DGPE sont considérés trop dispersés sur de nombreux sujets) ; On note aussi beaucoup de scepticisme sur la plate-forme récemment créée, qui regroupe 33 entreprises et à laquelle la commission participe à hauteur de 30.000 €.

Si IDELE fournit un travail de parangonnage utile et ciblé, de même que Business France, pour le reste « *il faut tout remettre à plat* ».

En résumé, la commission commerce extérieur émet un jugement sévère sur l'incapacité de la sphère publique à s'organiser collectivement, malgré la multiplication (à cause ?) d'initiatives de structuration multiples et même si cela paraît paradoxal, d'une forme d'enfermement de chacun sur ses prérogatives, y compris de la commission export. Un exemple nous est rapporté (blocage d'une quarantaine (action DGAL) pour un cas de FCO en export vers l'Algérie, qui a nécessité l'intervention du Ministre ou le DGAL en personne pour un problème de quarantaine.

Dans toutes ces difficultés, aux origines multiples, se dégagent les préoccupations exports majeures suivantes :

- 1) L'ouverture avec la Chine (obtenir la levée de l'embargo sur ESB) ;
- 2) l'obtention d'une « short list » d'interlocuteurs en responsabilité de la DGAL et de la DGPE (cette préoccupation rejoint celle de la structuration des interventions de la sphère publique) ;
- 3) la question du prix doit être relativisée dans le cadre d'un mix produit (on valorise toutes les parties des carcasses à l'export) ndlr : les autres opérateurs aussi ;
- 4) la France a une vraie carte à jouer circum méditerranée sur les produits frais ;
- 5) l'origine France est un vrai atout sur de nombreux pays (exemple Vietnam) (ndlr : paradoxe parfois avec la rigueur sanitaire) ;
- 6) beaucoup de fierté de la commission commerce extérieur qui a créé un logo export France fondé sur la gastronomie.

Les questions d'export constituent un sujet majeur de l'équilibre des productions bovines françaises, dont le mix produit impose d'exporter environ 1/3 de ses productions actuelles (maigre ou gros bovins viande finis). La production est inadaptée à la consommation intérieure et impose d'importer 1/3 de ce qui est effectivement consommé (viande européennes sous produit du lait).

Les stratégies retenues n'ont pas pu être très documentées et restent fondées sur de l'échange d'information et des discussions plus que sur de l'écrit. L'export est marqué par de l'instabilité sanitaire, politique, diplomatique et une stratégie de « coups ».

La commission export est indispensable mais « étourdie » par la multiplication des intervenants d'une sphère publique qui semble aux opérateurs : multiforme, parfois désordonnée et qui développe des collectifs au sein de directions d'administration très dominées par leurs prérogatives. Elle ne formule pour autant pas de solution alternative.

La mission observe beaucoup de bonne volonté au service d'ambitions modestes et pragmatiques, mais qui contrastent avec la hauteur des difficultés à résoudre du fait de l'inadéquation de la production à la demande française de viande de gros bovins.

2.4. Les accords Interprofessionnels

La passation d'accords interprofessionnels constitue, comme pour toute Interprofession, un acte fort et un indicateur caractérisant l'action d'Interbev.

L'ensemble des taux et règles applicables est repris au tableau de synthèse des cotisations en partie 3 de ce document. Nous examinons ici l'objet des accords.

- 1) « 2 Accords ATM ». L'un concerne la cotisation dite « Amont », l'autre concerne la CVO dite « Aval ». Accords Interprofessionnels relatifs à la collecte d'une cotisation interprofessionnelle spécifique « équarrissage en ferme » au profit de l'association « ATM Ruminants ». Cet accord règle, pour les ruminants, la question de la collecte des cadavres en ferme, et bénéficie de la même réussite de mise en place, d'efficacité et de non-contestation que dans les autres secteurs des productions animales.
- 2) Accord du 5 juillet 2012 relatif à l'achat l'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage. Cet accord définit précisément l'ensemble des modalités techniques et administratives qui traite de l'enlèvement des animaux (bordereaux, délais d'enlèvement, propreté des animaux, saisies etc. ...).
- 3) Le même principe d'accord a été passé concernant les bovins destinés à l'élevage qui comportent un certain nombre de points spécifiques à cet usage (mort du bovin, gestation, etc.).

C'est deux accords apportent des solutions sur les modalités de transactions des bovins. Ils visent à diminuer aussi l'objet des litiges que les procédures de conciliation traitent et veillent à réduire (jurisprudence dans l'accord).

- 4) Accord relatif à la dénomination des morceaux de bovins, de veaux et d'ovins en libre service du 15 janvier 2014.
- 5) Un dit accord sur « marché du vif » relatif aux modalités d'accès aux marchés par les

professionnels habilités et produisant les documents d'accompagnement nécessaires, appliquant des règles de comportement, y compris vis à vis des animaux, et des usages commerciaux objet de cet accord.

- 6) Un accord communication sur qualité des viandes (en cours non abouti).
- 7) Accord sur la cotisation au profit d'Interbev : il s'agit de la cotisation générique au profit d'Interbev du 9 septembre 2015. (dit « générique Interbev »).
- 8) Un accord dit « contractualisation » dont l'extension n'a pas été demandée, définissant les clauses types de contractualisation des jeunes bovins, génisses et bœufs avec sécurisation des paramètres économique du 18 avril 2013.
- 9) Un accord dit « PPCM » Présentation Pesée Classement Marquage portant sur le classement le marquage la pesée et la présentation des carcasses de bovins de plus de 8 mois ainsi que la circulation des informations d'abattage. Nous reviendrons ci-dessous sur cet accord en évoquant la question PPCM Normabev. On peut cependant noter deux originalités. Cet accord du 1^{er} septembre 2010 demeure mais son extension est caduque depuis le 1 septembre 2015. Cette situation ne perturbe en rien le fonctionnement. Cet accord, étendu pendant 5 ans jusqu'en 2015, ne comporte pas de clause financière précise : « *les membres d'Interbev ont convenu de répartir, à parts égales, entre les opérateurs concernés le coût de ces opérations. C'est le Conseil d'Administration de NORMABEV qui définit le montant de la cotisation en fonction des coûts de fonctionnement de la mission PPCM.* »
- 10) Accord contractualisation ovine (non signé pour l'année 2017).
- 11) Accord sur la dénomination des catégories de viande ovine pour l'étiquetage et la promotion de la viande ovine.
- 12) Accord sur la pesée et le marquage des carcasses d'ovins (fin de l'extension en avril 2012)
- 13) Accord relatif aux abattages familiaux & à la vente de viande en direct par les éleveurs (non étendu)

Accords	Date signature	Date extension	Durée extension
1)	18 décembre 2015	31 mars 2016	3 ans
2)	5 juillet 2012	26 novembre 2013	3 ans
3)	24 mars 2016	3 septembre 2016	3 ans
4)	15 janvier 2014	5 mars 2015	3 ans
5)	27 avril 2011	3 janvier 2012	5 ans
6)	Non abouti		
7)	9 septembre 2015	30 janvier 2016	3 ans
8)	18 avril 2013	Non demandée	
9)	30 juin 2010	18 septembre 2010	5 ans
10)	Accord annuel non signé pour 2017		
11)	21 janvier 2016	En cours	
12)			
13)	15 janvier 2003	Non demandée	

Ce descriptif appelle les observations suivantes :

Interbev a manifestement concentré son action sur les questions de définition de produit et de transactions. Elles constituent le 1^{er} cercle de préoccupation dans un monde caractérisé par un amont nombreux et dispersé, dominé par une conception produit en flux poussé, et soumis à des pratiques commerciales multiples et complexes. Ces transactions s'opèrent sur des produits vivants ou morts aux standards variables (biologiques), et au transport présentant des risques (animaux vivants).

Cette démarche Interprofessionnelle consistant à progresser dans la description et l'appréciation objective du produit est légitime, en ce qu'elle est protectrice, nécessaire et concourt à la loyauté des transactions.

Les sujets autres de 1^{er} niveau, déjà cités sont totalement absents (segmentation des viandes, maturation) ou lettre morte (contractualisation).

Une cotisation qui a été étendue conserve une légitimité forte qui lui permet d'être prélevée sans difficulté (PCM), mais dont l'effet d'inertie n'est pas mesuré.

Une clause financière sous forme de « *formule ouverte* » a pu faire l'objet d'une extension.

2.5. Le cas particulier de PCM / NORMABEV (NMB)

Nous évoquons plus particulièrement le travail de NORMABEV en ce qu'elle constitue une illustration exemplaire des spécificités du secteur des gros bovins et de son dispositif transactionnel complexe, qui justifient un investissement prioritaire de l'interprofession.

Dans le secteur des viandes, le prix est fonction du poids de la carcasse qui dépend de la présentation en vue de la pesée (parage des graisses) réalisée par l'abatteur, et par le classement de la carcasse (Grille EUROP et une évaluation de l'état d'engraissement « + » ou « - » subjectif) également réalisé par l'abatteur. NMB joue donc un rôle absolument essentiel dans la confiance globale des opérateurs sur l'objectivité de la transaction.

Le contrôle PCM était historiquement assuré par l'office des viandes. En 2001, l'OFIVAL a dû se mobiliser prioritairement sur la question des mesures liées à la 2^{de} crise ESB et à la mise en place des tests en abattoirs. C'est dans ce contexte qu'Interbev a créé une structure Association 1901 NORMABEV (NMB) interprofessionnelle (même composition qu'Interbev) mais privée, prestataire de la question PCM dont FAM s'écarte.

Ses fonctions demeurent : l'harmonisation du PCM / la formation des classificateurs / la mise en place et le fonctionnement des machines à classer en abattoirs / l'organisation de la circulation des informations d'abattage. Pour réaliser son travail NMB passe une convention avec chaque abattoir.

Ces prestations sont assurées pour un coût de 0,9 € par tête de bétail abattu, Soit 3,2 millions d'€/an (coût répartis ½ abatteur ½ dernier éleveur propriétaire selon l'accord interprofessionnel de 2010 (étendu jusqu'à 2015 et en attente depuis).

La question des contrôles est traitée par un règlement européen (1249-2008) qui prévoit les taux de contrôle selon la taille/ volume des abattoirs, dont la DGCCRF (pénalités notamment) et FAM sont chargés. FAM est chargé du contrôle officiel au sens des règlements de l'UE. L'office réalise encore des contrôles en abattoir dont il semble se dégager, conservant cependant la responsabilité de l'agrément des classificateurs.

FAM n'assure plus qu'une partie des contrôles dans les 100 plus gros abattoirs français réalisant 95,5 % du volume abattu :

1500 à 3000 tonnes dans ces petits abattoirs 50 % des visites sont assurés par NMB et 50 % par FAM

tranche 3000 à 5000 tonnes NMB réalise 60 % des visites

>5000 Tonnes 75 % des visites par NMB pour 25 % par FAM

Interbev s'inquiète de cette situation, de son évolution ainsi que de la perte de compétences des agents qui résulte de ce désengagement de FAM.

La question d'un désengagement total de FAM en matière de contrôle de la présentation à la Pesée, du classement et du marquage au profit d'une délégation à Normabev devrait être envisagée. Elle devrait prévoir un super contrôle de NORMABEV par une structure de l'Etat (FAM DGCCRF).

C'est dans ce contexte que l'accord interprofessionnel du 1^{er} septembre 2010 demeure, mérite d'être revu et consolidé notamment pour les producteurs, son extension étant caduque depuis le 1^{er} septembre 2015.

Le mécontentement des représentants des producteurs au sein d'INTERBEV s'exprime dans cette demande de renouvellement de l'accord. Elle s'est initialement cristallisée sur la question de la fréquence des remontées d'informations d'abattage d'un bovin de plus de 8 mois disponible aux éleveurs 1 fois par jour, en base de données, à 7H00 du matin le lendemain de la tuerie. La difficulté tient à ce que cette fréquence interdit le retour sur la carcasse, celle-ci étant découpée (notamment JB export non maturé).

Ainsi, depuis 2 ans les discussions Interprofessionnelles autour de cet accord sont soutenues, allant même jusqu'à s'inviter aux tables rondes du ministre. Les inquiétudes des producteurs sont en cours d'apaisement, le nouvel accord prévoyant toute une série d'amélioration dont la remontée totale à NMB à 22 heures jour de la tuerie (1 seule remontée mais gain final d'1/2 heure), l'obligation pour l'abattoir de signaler tout problème, une capacité d'intervention de Normabev renforcée notamment par modification du classement final en cas de constat d'anomalie statistique sur un lot, un suivi technique des matériels très sérieusement renforcé, une définition des pénalités financières en cas d'anomalie etc..

Le traitement statistique assuré par Normabev sur chaque tuerie apporte des éléments de garantie sur le repérage des écarts (75 % de concordance totale et 98 à 99 % de cohérence à 1/3 de classe de classement). Les incohérences conduisent à des actions correctives demandées par NMB, en cas de persistance le dossier remonte à INTERBEV (2 à 4 cas d'abattoirs /an).

En 2004 l'UE avait envisagé que les machines à classer soient des outils de classement (conformation et état d'engraissement). Depuis l'accord de 2010 ces machines ne sont plus qu'une aide au classement, le classificateur retrouvant la plénitude de sa responsabilité. Les machines seront donc conservées (1 machine dès que > à 3000 tonnes correspondant à 70 abattoirs réalisant 92 % du tonnage) pour sécuriser le travail des classificateurs (tests statistiques montrent leur intérêt dans des moments névralgiques comme la reprise du poste). Cette évolution allègera la facture NMB (1/3 du budget NMB partait dans l'équipement machines).

En conclusion un nouvel accord est en bonne voie. Il est à mettre au crédit du sérieux de NMB et de la

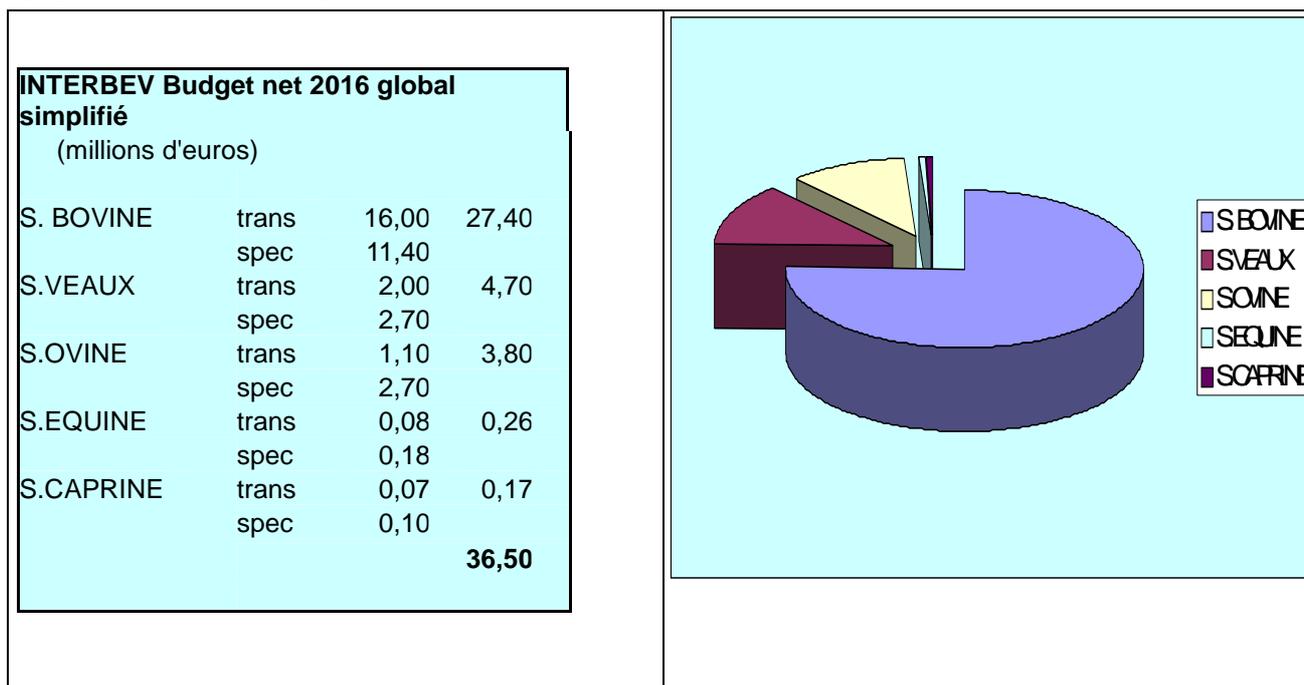
capacité de négociation d'Interbev, sur un sujet coeur de métier.

3. DEPENSES ET COLLECTES

3.1. Une lecture à plusieurs niveaux

Pour faciliter la compréhension nous en proposons plusieurs représentations différentes.

(à partir de DAF Interbev)



En 2016, le budget d'Interbev en tant que structure propre est de 36,5 millions d'€. La compréhension du budget d'Interbev suppose cependant d'intégrer un certain nombre de notions, qui sont très marquées par une lecture comptable des services apportés et du contrôle des dépenses et des recettes. On pourrait ainsi dire qu'Interbev n'existe pas ; en effet, elle rend un service commun aux sections, ce qui conceptuellement est différent.

La notion d'action « transversale » complémentaire d'action « spécifique » repose sur le fait qu'il y a soit une seule (spécifique) soit au moins deux sections (transversale) qui financent l'action.

La participation de chaque section contributrice aux actions transversales d'Interbev est fondée sur une clé proportionnelle aux cotisations entrées. Cette clé est revue en cas de variation d'apport constaté de 1 point ou plus. Elle est actuellement la suivante :

BOVINS : 79.25 VEAUX : 12.5 OVINS : 7.25 EQUINS : 0.5 CAPRINS : 0.5

Pour les actions transversales la clé de répartition est pondérée à 100, en fonction des sections contributrices.

Interbev peut donc se lire comme un ensemble d'actions, qui relèvent de thématiques, qui appartiennent à une ligne budgétaire. Comme déjà indiqué ce sont les sections qui financent et décident de la mise en

œuvre et « rendent compte » au CODIR.

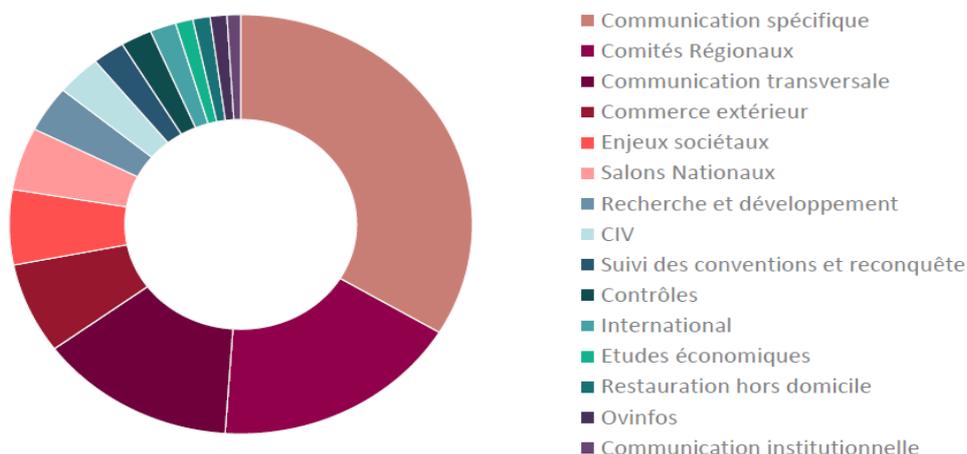
L'ensemble du dispositif est placé sous un système d'information complet mis à jour en permanence, qui permet à chaque gestionnaire de disposer de l'information entière de «l'état» des actions dont il a la responsabilité (état de validation, d'engagement, de liquidation, de réalisation, assorti de garde fous et de signature gradués etc.. Ce dispositif (« *Report one* ») nous a semblé pertinent et peut à juste titre constituer un élément de sécurisation très solide du dispositif et aussi très sécurisant pour chaque utilisateur. Si cette robustesse offre des garanties : comptables et budgétaire, elle sécurise la gestion et son contrôle, permet de répondre et de rendre compte. Elle n'apporte pas de garantie sur les questions de pertinence que nous avons traitées en deuxième partie.

Les budgets d'Interbev peuvent également être présentés sous une forme intégrant les sections :

Budget net 2016 Comité Directeur (millions d'€) Source DF Interbev	
Lignes avec commissions	16,409
Comités régionaux	6,331
Commerce extérieur	2,538
Enjeux sociétaux	2,097
Communication transversale	5,443
Lignes sans commissions	20,068
CIV	1,135
Communication institutionnelle	0,345
Communication produit spécifique	12,409
Contrôle	0,791
Etudes économiques	0,443
International	0,661
R&D	1,289
Ovinfos	0,424
Salons nationaux	1,753
Suivi conventions et reconquête	0,818
Total	36,477

INTERBEV

Ses missions clés nationales Répartition du budget 2016



Si on dépasse les appellations spécifiques, les actions relevant ou s'inspirant de démarches de communication sous ses diverses formes, à savoir : communication produit (12,41 millions d'€) ; communication transversale (5,44) ; enjeux sociétaux (2,1) ; commission export (2,5) ; CIV (1) ; salons nationaux (1,75) ; communication institutionnelle (0,35) à laquelle on peut ajouter une moitié des activités régionales, et probablement une large partie de la reconquête, d'ovinfos et de l'activité internationale, correspondant à plus des 2/3 du volume total des actions.

A noter que le budget est très variable, 2017 est prévu à hauteur de 43,5 millions d'€, grâce à des apports de plus de 7 millions de financements extérieurs (co-financements des actions et soutien UE) bénéficiant exclusivement aux actions de communication, dont la communication spécifique pour plus de 6 millions d'€.

Cette évaluation, même approximative, conduit à considérer qu'Interbev est d'abord un important organe de communication, sous toutes ses formes, au service des filières viande.

Enfin une autre présentation consiste à éclater les actions selon qu'elles présentent ou non un caractère spécifique et selon l'origine de la cotisation.

(DF Interbev millions d'€ 2016 budgets)

TOTAL spécifique sur CIE	17.306	}	TOTAL sur CIE	34.725	}	TOTAL GLOBAL 36.5
TOTAL transversal sur CIE	17.419		TOTAL sur CIE	34.725		
TOTAL spécifique sur CI	0.05	}	TOTAL sur CI	1.756		
TOTAL transversal sur CI	1.70		TOTAL sur CI	1.756		

A noter que les charges transversales de fonctionnement d'Interbev (bâtiment en majeure partie et services communs) sont évaluées en analytique à 9 %. Ce coût ne comprend pas les charges de personnel « par construction » qui sont incluses dans les actions. Les frais de fonctionnement globaux sur les comptes 2014 sont de l'ordre de 5,5 millions d'€ pour 2,7 millions de frais de personnel, à rapprocher de 35 millions de CVO.

On peut tirer un certain nombre d'enseignements de ce profil de dépenses.

Interbev est d'abord et avant tout une interprofession bovine : les sections bovines et veaux sont extrêmement dominantes à 90 % (88 % si le taux est calculé à partir des dépenses 2016. 91,7 % si on s'appuie sur la clé de répartition)

Il est intéressant de constater que la *transversalité* à Interbev a cependant du sens au sein des viandes et représente 50 % des dépenses. Cette situation suggère une forme de collaboration des Interprofessions viandes qui pourrait s'exercer au delà d'Interbev, entre interprofessions, pour les sujets communs comme la déconsommation, le rapport à la mort (Interbev, INAPORC, Volailles ...).

Enfin la « communication produit » qui constituait le mode d'intervention historique très prégnant des interprofessions par le passé, est loin d'être dominant (31 %) mais il constitue le 1^{er} poste de dépenses, la communication justifiant globalement 2/3 des actions.

3.2. Collecteurs et cotisations

A Interbev on ne parle plus de CV et de CVO, mais de *cotisations interprofessionnelles* (CI) et de *CI étendues* (CIE). Au regard des cotisations, Interbev est d'abord un collecteur. En effet, Interbev collecte pour ses clients :

- La cotisation au profit du fonds national de l'élevage (FNE) pour 9 millions d'euros ;
- La cotisation ATM ruminants pour 77 millions d'euros (Bovins, veaux, ovins, équins, caprins) ;
- Et les cotisations au profit d'Interbev pour 36 millions d'euros environ.

Le coût de collecte d'Interbev est calculé par sa direction financière, il est actuellement d'environ 0,25 %. Ainsi Interbev facture ce coût 200.000 € à ATM chaque année pour collecter les 77 millions d'€ correspondant au ramassage des animaux morts.

Si on considère un chiffre d'affaire de 9 milliards environ des viandes de gros bovin et de veau (chiffres clés Interbev 2015), et un budget d'actions interprofessionnelles bovines correspondant de 32,1 millions, on arrive ainsi à un prélèvement de 0,35 % sur le secteur.

Cette cotisation, critiquée parfois par certains membres de la filière, doit être appréciée à l'aune ce que serait l'état de la déconsommation de produits carnés sans les Interventions d'Interbev, très dominées par la communication.

Dernier « indicateur » qualitatif de fonctionnement que nous avons retenu : le taux de recouvrement. Il était en 2012 de 97 % (carence d'1 millions d'€ sur 35 millions d'€) environ sur les cotisations Interbev à partir des abattages enregistrés par NORMABEV. Un travail minutieux a permis d'obtenir en 2016 99,66 % de taux de recouvrement.

Interbev est d'abord un collecteur de cotisations interprofessionnelles, qui semble performant (coûts de collecte/ taux de recouvrement / contrôle budgétaire). Ses coûts de fonctionnement, très faibles sont minimisés par les coûts de personnel mis à charge des actions.

Le poids des cotisations interprofessionnelles Interbev (0,3 %) sur le chiffre de la filière est à comparer aux autres secteurs interprofessionnels.

3.3. Cotisations : un monde complexe

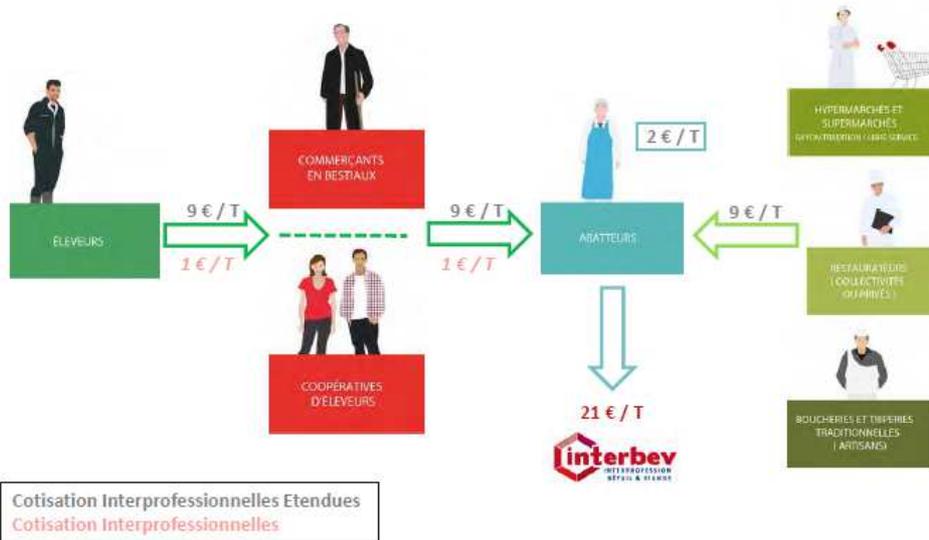
Il n'est pas simple d'avoir une vision exhaustive des cotisations. Interbev a particulièrement soigné sa communication institutionnelle de ce point de vue.

INTERBEV

BOVINS

Financée par la filière

Prélèvements Cotisations Interprofessionnelles (C.I.) (09/09/2015)



Cotisation Interprofessionnelles Etendues
Cotisation Interprofessionnelles

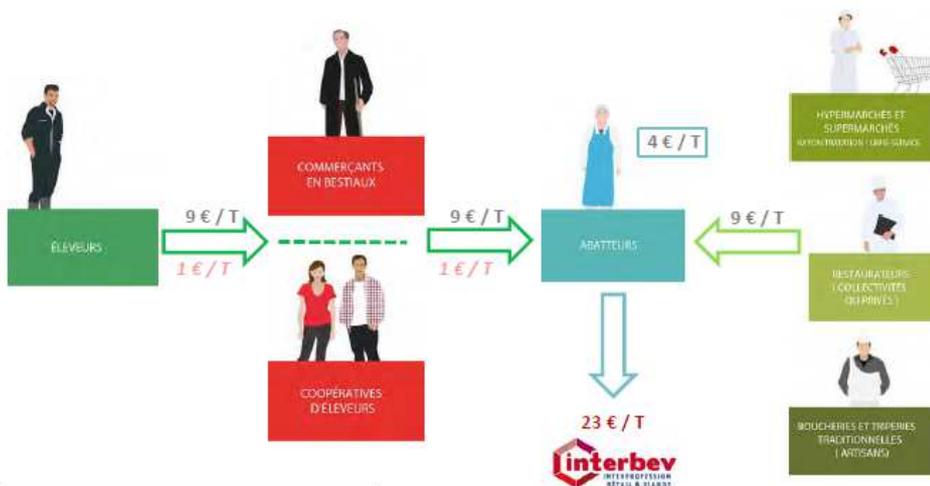


INTERBEV

VEAUX

Financée par la filière

Prélèvements Cotisations Interprofessionnelles (C.I.) (09/09/2015)



Cotisation Interprofessionnelles Etendues
Cotisation Interprofessionnelles

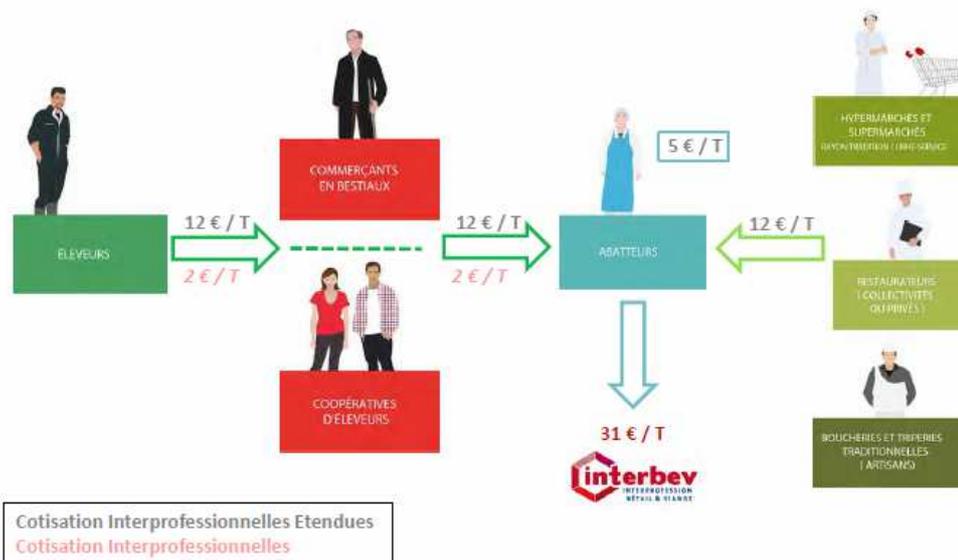


INTERBEV

OVINS

Financée par la filière

Prélèvements Cotisations Interprofessionnelles (C.I.) (09/09/2015)



A noter que les cotisations sont assurées par les deux extrémités de la chaîne Interprofessionnelle : les éleveurs d'abord et à parts pratiquement égales, les consommateurs au travers des distributeurs. Les abatteurs en tant que tels n'interviennent que plus modestement. Cette répartition est moins déséquilibrée dans les deux autres petites filières veaux et ovine. Cet argument doit cependant être relativisé par le fait que *par construction* une perception à un niveau intermédiaire est nécessairement répercutée aux extrémités (en achetant moins cher ou en vendant plus cher).

Cette situation de répartition de la CIE d'Interbev, accrédite le caractère interprofessionnel d'Interbev.

Cette complexité tient au nombre de faits générateurs, de types de cotisations et de nombre d'espèces.

→ 3 types de faits générateurs :

l'abattage // l'importation // l'export

→ 4 types de cotisations

CIE // CI // ATM // FNE

→ 5 espèces qui ont défini leur taux :

BOV // VX // OV // CAP // EQ

Il en résulte la matrice de prélèvement figurant en annexe 5 (EXTRAIT établi par la DF d'Interbev) :

Chaque « client » a déterminé 1 taux de prélèvement par fait générateur.

On peut ainsi repérer facilement les taux appliqués dans telle ou telle situation, mais on comprend mieux - compte tenu de ce paramétrage - qu'il soit difficile de parler simplement d'une valeur de cotisation par espèce.

Malgré les efforts d'Interbev qui méritent d'être mentionnés, La matrice des cotisations, étendues ou non, demeure complexe par ses diverses modalités. Des fiches pratiques extrêmement précises, opérationnelles et détaillées organisent et facilitent *leur collecte*. Il n'est cependant pas certain que tous les payeurs amont assurent leur règlement de CIE en conscience, ni en pleine connaissance des missions assurées par Interbev.

CONCLUSION GENERALE

Interbev présente les signes d'une Interprofession longue à la gouvernance modernisée et à la gestion sous contrôle. Cet encadrement fort vaut aussi pour la déclinaison de ses actions en régions.

Les éléments recueillis par la mission n'ont pas mis en évidence de non-conformité au regard du règlement de l'Union européenne. Elle agit dans un certain nombre de domaines avec réussite, tout particulièrement sur ceux relevant des modalités de transaction et de leur loyauté au sens large. Ainsi, Interbev agit avec réussite dans le règlement des litiges, les normes produits, la communication générique, et sujet sensible : les questions de pesées classement et marquage (PCM) dont une version améliorée et modernisée est en cours de finalisation avec presque deux années de retard cependant.

Certaines filières comme « Interveau » semblent jouer plus pleinement leur rôle.

Interbev a également identifié les autres sujets porteurs pour la filière, dont certains sont capitaux.

Mais son action reste entravée par une conception de la production de gros bovins en flux poussé qui pèse sur l'adaptation du produit à ses marchés et par le poids relatif des entreprises d'aval qui sont à l'origine de conflits entre l'intérêt privé de l'entreprise et l'intérêt collectif de la filière.

Aussi, Interbev ne progresse pas sur des sujets aussi fondamentaux que :

- La maturation des viandes de gros bovins pourtant essentielle à une qualité segmentée et prévisible ;
- La contractualisation et son cercle vertueux, dont le développement interprofessionnel est entravé, nonobstant des initiatives réelles, encore modestes, qui pourraient motiver une future dynamique interprofessionnelle ;
- Le développement d'une production de gros bovins assise sur une stratégie de réponse à la demande des marchés et sur d'autres modèles zootechniques sur lesquelles les entreprises d'aval sont impliquées.

Mais la question primordiale de la segmentation des produits, notamment génératrice de confusion entretenue entre les viandes d'origine laitière et celles provenant d'élevages spécialisés, constitue un choix pour certaines entreprises qui conservent à leur niveau la valorisation générée par le produit commercial.

Cette situation éloigne toute perspective de reprise de rentabilité de l'élevage allaitant spécialisé, oblitère une prise de responsabilité accrue de l'Interprofession, retarde sa participation à dessiner l'avenir des productions et le devenir de l'ensemble de ses industries qui disposent pourtant de tous les éléments pour constituer une offre complémentaire, rémunératrice et qualitative à côté des viandes hachées.

Les crises, l'intégration et la restructuration demeurent donc les éléments de réorganisation les plus probables et les plus puissants, si le collectif interprofessionnel ne se remet pas activement en marche sur les sujets les plus vertueux en matière de chaîne de valeur et de son partage.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	50
ANNEXE 2 : LISTE DES SIGLES UTILISES	51
ANNEXE 3 : ORGANISATIONS MEMBRES D'INTERBEV	52
ANNEXE 4 : REPARTITION INTERBEV SIEGES ET VOIX (EXTRAIT RI 20 JANVIER 2016 INTERBEV)	53
ANNEXE 5 : RESULTATS DES APPELS D'OFFRES RECHERCHES ETUDES	56
ANNEXE 6 : FAITS GENERATEURS DE PRELEVEMENTS EN € (INTERBEV DF)	57
ANNEXE 7 : ÉQUILIBRES BUDGETAIRES THEORIQUES POUR LE FINANCEMENT D'ATM RUMINANTS.....	58

ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Dominique Langlois	INTERBEV	Président	20 09 2016
Marc Pages	INTERBEV	Directeur	20 09 2016
Alexandre Merle	Section veaux	Président	13 10 2016
Maurice Huet	Section ovine	Président	18 10 2016
François Frette	Section ovine	Ingénieur	18 10 2016
Guy Hermouet	Section bovine	Président	19 10 2016
Paul Grelier	Section bovine	Ingénieur	19 10 2016
Emmanuel Bernard	C. commerce extérieur	Président	19 10 2016
Ilona Blanquet	C. commerce extérieur	Ingénieure	19 10 2016
Bruno Dufayet	C. enjeux sociétaux	Président	19 10 2016
Caroline Guinot	C. enjeux sociétaux	Ingénieure	19 10 2016
Roger Lanfroy	Comité régionaux	Président	18 10 2016
Jean-Luc Bouton	Comité régionaux	Ingénieur	18 10 2016
Fabrice Scaramelli	Interbev Dir Fin et adm	Directeur	29 11 2016
Jacques Creyssel	FCD	Secr. Général	20 12 2016
Hugues Beyler	FCD	D. Agriculture et filière	20 12 2016
Gérard Cladiere	FCD	G. Carrefour	20 12 2016
Florence Mea	DGPE	B Viandes et PC	26 01 2017
Jean-sébastien Schall	DGPE	B Viandes et PC	26 01 2017
Jean-Yves Kerveillant	Normabev	Directeur	12 01 2017

ANNEXE 2 : Liste des sigles utilisés

PCM	Pesée classement marquage
TEC	Tonne équivalent carcasse
CVO	Cotisation volontaire obligatoire
CI	Cotisation interprofessionnelle
CIE	CI étendue
FAM	France Agrimer

ANNEXE 3 : Organisations membres d'Interbev

Les Organisations Nationales membres d'INTERBEV

**CONFÉDÉRATION FRANÇAISE
DE LA BOUCHERIE ET BOUCHERIE-
CHARCUTERIE, TRAITEURS (C.F.B.C.T.)**
98 Boulevard Pereire - 75017 PARIS
Tél : 01.40.53.47.50
Fax : 01.43.80.23.85
Courriel : cfbc@boucherie-france.org
Site web : www.boucherie-france.org

**CONFÉDÉRATION NATIONALE
DE LA TRIPERIE FRANÇAISE (C.N.T.F.)**
111 rue de l'Aubrac - CP 10209
94535 RUNGIS Cedex
Tél : 01.46.75.93.20
Fax : 01.45.60.91.71
Courriel : cntf@orange.fr
Site web : www.produitstripiers.com

COOP DE FRANCE BÉTAIL ET VIANDE
43 rue Sedaine - CS 91115
75538 PARIS Cedex 11
Tél : 01.44.17.57.70
Fax : 01.44.17.57.71
Courriel : betailleviande@coopdefrance.coop
Site web : www.poleanimal.coopdefrance.coop

COORDINATION RURALE SECTION VIANDE
1 rue Saint-Joseph - 24540 MONPAZIER
Tél : 05.53.23.46.35
Fax : 09.70.60.56.23
Courriel : benoit.denis@coordinationrurale.fr
Site web :
www.coordinationrurale.fr/productions/viandes.html

ELVEA FRANCE
149 rue de Bercy - 75595 PARIS 12
Tél : 01.40.04.51.08
Fax : 01.40.04.51.22
Courriel : contact@elveafrance.fr
Site web : www.elveafrance.fr

**FÉDÉRATION DE LA BOUCHERIE
HIPPOPHAGIQUE DE FRANCE (F.B.H.F.)**
13 rue des Fossés - 77000 MELUN
Tél : 01.64.37.03.75
Fax : 01.64.87.04.27
Courriel : opb77@aliceadsl.fr
Site web : www.artisan-chevalin.fr

**FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU
COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION (F.C.D.)**
12 rue Euler - 75008 PARIS
Tél : 01.44.43.99.00
Fax : 01.47.20.53.53
Courriel : pecqueur@fecd.eu
Site web : www.fcd.fr

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES
COMMERÇANTS EN BESTIAUX (F.F.C.B.)**
17 place des vins de France - 75012 PARIS
Tél : 01.53.02.40.10
Fax : 01.43.47.25.58
Courriel : ffc@ffcb.fr
Site web : www.ffcb.fr

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MARCHÉS
DE BÉTAIL VIF (F.M.B.V.)**
17 place des vins de France - 75012 PARIS
Tél : 01.53.02.40.30
Fax : 01.43.47.29.71
Courriel : fmbv@wanadoo.fr
Site web : www.fmbv.asso.fr

FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE (F.N.B.)
Maison Nationale des Éleveurs
149 rue de Bercy - 75595 PARIS Cedex 12
Tél : 01.40.04.51.07
Fax : 01.40.04.51.22
Courriel : fnb@fnb.asso.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DU CHEVAL (F.N.C.)
11 rue de la Baume - 75008 PARIS
Tél : 01.45.63.05.90
Fax : 01.45.63.01.41
Courriel : juliette.leclaire@fnsea.fr
Site web : www.fnc.fnsea.fr

**FÉDÉRATION NATIONALE DES
EXPLOITANTS D'ABATTOIRS
PRESTATAIRES DE SERVICE (F.N.E.A.P.)**
24 rue des Vignoles - 75020 PARIS
Tél : 01.43.38.20.40
Fax : 01.43.38.71.37
Courriel : fneap@fneap.org

**FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉLEVEURS
DE CHEVRES (F.N.E.C.)**
42 rue de Châteaudun - 75314 PARIS Cedex 09
Tél : 01.49.70.71.07
Fax : 01.42.80.63.80
Courriel : sespinosa@fnec.fr
Site web : www.fnec.fr

**FÉDÉRATION NATIONALE
DES GROUPEMENTS D'ACHATS
ET COOPÉRATIVES DE LA BOUCHERIE-
CHARCUTERIE FRANÇAISE COBOF)**
98 boulevard Pereire - 75850 PARIS Cedex 17
Tél : 01.40.53.47.50
Fax : 01.43.80.23.85
Courriel : coobof@coobof.org
Site web : www.coobof.org

**FÉDÉRATION NATIONALE DE L'INDUSTRIE
ET DES COMMERCES EN GROS DES VIANDES
(F.N.I.C.G.V.)**
17 place des vins de France - 75012 PARIS
Tél : 01.53.02.40.15
Fax : 01.43.47.28.58
Courriel : courrier@fnicgv.com
Site web : www.fnicgv.com

FÉDÉRATION NATIONALE OVINE (F.N.O.)
Maison Nationale des Éleveurs
149 rue de Bercy - 75595 PARIS Cedex 12
Tél : 01.40.04.51.31
Fax : 01.40.04.51.33
Courriel : fno.mf@idele.fr

**LES ENTREPRISES FRANÇAISE
DES VIANDES SNIV-SNCP**
17 place des vins de France - 75012 PARIS
Tél : 01.53.02.40.04
Fax : 01.43.47.31.41
Courriel : courrier@snivsnpcp.fr
Site web : www.sniv.fr

RESTAU'CO
7 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS
Tél : 09.70.44.91.39
Courriel : mc.rollin@restauco.fr
Site web : www.restauco.fr

**SECTION DES ASSOCIATIONS
D'ÉLEVEURS OVINS**
149 rue de Bercy - 75595 PARIS Cedex 12
Tél : 01.40.04.51.31
Fax : 01.40.04.51.33
Courriel : fno.mf@idele.fr

**SYNDICAT DE LA VITELLERIE FRANÇAISE
(S.D.V.F.)**
41 bis boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS
Tél : 01.44.42.90.20
Fax : 01.44.42.90.21
Courriel : thbsdsvf@wanadoo.fr
Site web : www.sdvf.net

ANNEXE 4 : Répartition Interbev sièges et voix (extrait RI 20 janvier 2016 Interbev)

ANNEXE I

REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DES INSTANCES D'INTERBEV

Organisations membres	Assemblée Générale	Conférence des Présidents	Section bovine	Section ovine	Section veaux	Section équine	Section caprine
FNB	1	1	5	0	4	0	0
FNC	1	1	0	0	0	5	0
FNEC	1	1	0	0	0	0	5
FNO	1	1	0	5	0	0	0
Confédération Paysanne	1	1	1	1	1	1	1
Coordination rurale	1	1	1	1	1	1	1
Coop de France	1	1	2	2	1	2	2
ELVEA	1	1	1	0	1	1	0
Section des Associations d'éleveurs ovins	1	1	0	1	0	0	1
SDVF	1	1	0	0	3	0	0
FMBV	1	1	1	1	1	1	1
FFCB	1	1	2	2	1	2	1
TOTAL AMONT	12	12	13	13	13	13	12
FNEAP	1	1	1	1	1	2	1
FNICGV	1	1	2	2	2	2	4
SNIV	1	1	2	2	2	2	2
Coop de France	0	0	1	1	1	1	1
CFBCT	1	1	2	2	2	1	1
FBHF	1	1	0	0	0	2	0
COOBOF	1	1	1	1	1	0	0
CNTF	1	1	1	1	1	0	0
FCD	1	1	2	2	2	2	2
RestauCo	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL AVAL	9	9	13	13	13	13	12

Chaque organisation membre désigne pour chaque instance un suppléant. Ce dernier participe aux réunions seulement en cas d'indisponibilité du ou des représentants titulaires.

Conformément à l'article 17 des statuts, le Président du Collège Régional siège à la Conférence des Présidents.

ANNEXE II

REPARTITION DES VOIX AU SEIN DES COLLEGES COMPOSANT L'ASSEMBLEE GENERALE ET LES SECTIONS

COLLEGE PRODUCTION

Organisations membres	Assemblée Générale	Section bovine	Section ovine	Section veaux	Section équine	Section caprine
FNB	61	79		79		
FNC	2				79	
FNEC	2					79
FNO	14		79			
Confédération Paysanne	10	10	10	10	10	10
Coordination rurale	11	11	11	11	11	11
TOTAL	100	100	100	100	100	100

COLLEGE MISE EN MARCHÉ

Organisations membres	Assemblée Générale	Section bovine	Section ovine	Section veaux	Section équine	Section caprine
FMBV	5	5	5	5	10	10
FFCB	40	54	39	20	54	49
Coop de France	35	40	55	20	35	40
ELVEA	1	1	0	1	1	0
Section des Associations d'éleveurs ovins	1	0	1	0	0	1
SDVF	18	0	0	54	0	0
TOTAL	100	100	100	100	100	100

A N N E X E II (suite)

REPARTITION DES VOIX AU SEIN DES COLLEGES COMPOSANT L'ASSEMBLEE GENERALE ET LES SECTIONS

COLLEGE ABATTAGE - COMMERCE DE GROS - TRANSFORMATION

Organisations membres	Assemblée Générale	Section bovine	Section ovine	Section veaux	Section équine	Section caprine
FNEAP	8	8	10	12	20	10
FNICGV	35	35	35	40	60	50
SNIV	35	35	35	35	10	30
Coop de France	19	19	18	10	10	10
CNTF	1	1	1	1	0	0
COOBOF	1	1	1	1	0	0
CFBCT	1	1	0	1	0	0
TOTAL	100	100	100	100	100	100

COLLEGE DISTRIBUTION

Organisations membres	Assemblée Générale	Section bovine	Section ovine	Section veaux	Section équine	Section caprine
CFBCT	35	35	35	35	20	45
FCD	45	44	44	44	35	45
RestauCo	14	19	19	19	5	10
FBHF	3	0	0	0	40	0
CNTF	3	2	2	2	0	0
TOTAL	100	100	100	100	100	100

ANNEXE 5 : Résultats des appels d'offres Recherches études

INTERBEV : APPEL D'OFFRE R&D à soumettre aux Sections 2016

(appel d'offres 2016)

Synthèse des budgets des études à présenter en sections

Thème	Données				
	Somme - Montant Bovins	Somme - Montant Veaux	Somme - Montant Ovins	Somme - Montant Caprins	Somme - Montant TOTAL
Adéquation offre et demande	266 710 €	134 730 €	66 530 €	7 030 €	475 000 €
Bien être et protection animale	503 420 €	41 840 €	245 240 €	10 000 €	800 500 €
Environnement / Energie	342 000 €	14 000 €	12 000 €	- €	368 000 €
Hygiène / Sécurité sanitaire	493 560 €	60 160 €	66 580 €	25 000 €	645 300 €
Nutrition / Santé	896 000 €	25 200 €	53 800 €	- €	975 000 €
Procédés et produits	45 000 €	- €	- €	- €	45 000 €
Total Résultat	2 546 690 €	275 930 €	444 150 €	42 030 €	3 308 800 €

Synthèse par centre technique des études à présenter en sections

Centre Technique	Données	
	NB - Ref.	Somme - Montant TOTAL
ADIV	12	1 224 600 €
ANSES Lyon	1	28 000 €
Bordeaux Sciences Agro	1	190 000 €
FADEAR	1	70 000 €
IDELE	27	1 348 200 €
INRA - Auvergne Rhône-Alpes	1	448 000 €
Total Résultat	43	3 308 800 €

ANNEXE 6 : Faits générateurs de prélèvements en € (Interbev DF)

Fait générateur	Espèce	Détail	Taux Inter CIE	Taux ATM	Taux FNE	taux Inter CI	Total Taux
Bordereau de recouvrement sur exportation en vif	Veaux de 80 Å 160kg (01022921-01022929)		1,7000	0,0000	0,9000		2,6000
Bordereau de recouvrement sur exportation en vif	Veaux de boucherie de 160 Å 300 kg (01022941)		2,2000	0,0000	0,9000		3,1000
Bordereau de recouvrement sur exportation en vif	Bovins Å engraisser de +160kg (01022949-01022959-01022969-01022999)		2,2000	0,0000	0,9000		3,1000
Bordereau de recouvrement sur exportation en vif	Equins de +80kg (01012910-01012990)		2,1000	0,0000	0,0000		2,1000
Bordereau de recouvrement sur exportation en vif	Bovins reproducteurs (01022110-02022130-01022190)		4,7000	0,0000	0,9000		5,6000
Bordereau de recouvrement sur exportation en vif	Bovins finis prêts Å abattre de +300kg (01022951-01022961-01022991)		4,7000	0,0000	0,9000		5,6000
Bordereau de recouvrement sur exportation en vif	Ovins (01041010-01041030-01041080)		0,0080	0,0000	0,0000		0,0080
Bordereau de recouvrement sur importation	Ovins	BONE	0,0120	0,0000	0,0000		0,0120
Bordereau de recouvrement sur importation	Ovins	BONELESS	0,0180	0,0000	0,0000		0,0180
Bordereau de recouvrement sur importation	Equins	BONE	0,0120	0,0000	0,0000		0,0120
Bordereau de recouvrement sur importation	Equins	BONELESS	0,0180	0,0000	0,0000		0,0180
Bordereau de recouvrement sur importation	Bovins de 8 mois et plus	BONE	0,0090	0,0000	0,0000		0,0090
Bordereau de recouvrement sur importation	Bovins de 8 mois et plus	BONELESS	0,0130	0,0000	0,0000		0,0130
Bordereau de recouvrement sur importation	Bovins de moins de 8 mois (veau)	BONE	0,0090	0,0000	0,0000		0,0090
Bordereau de recouvrement sur importation	Bovins de moins de 8 mois (veau)	BONELESS	0,0130	0,0000	0,0000		0,0130
Bordereau de recouvrement sur importation	Caprins de 12kg et plus	BONE	0,0120	0,0000	0,0000		0,0120
Bordereau de recouvrement sur importation	Caprins de 12kg et plus	BONELESS	0,0270	0,0000	0,0000		0,0270
Bordereau de recouvrement sur abattage mensuel	Ovins		0,0290	0,1110	0,0050	0,0020	0,1470
Bordereau de recouvrement sur abattage mensuel	Equins		0,0290	0,0000	0,0000	0,0010	0,0300
Bordereau de recouvrement sur abattage mensuel	Bovins de 8 mois et plus		0,0200	0,0620	0,0050	0,0010	0,0880
Bordereau de recouvrement sur abattage mensuel	Bovins de moins de 8 mois (veau)		0,0220	0,0360	0,0050	0,0010	0,0640
Bordereau de recouvrement sur abattage mensuel	Caprins de moins de 12kg		0,0280	0,0730	0,0050	0,0010	0,1070
Bordereau de recou. Sur abattage mensuel	Caprins de 12kg et plus		0,0280	0,1000	0,0050	0,0010	0,1340

ANNEXE 7 : Équilibres budgétaires théoriques pour le financement d'ATM Ruminants

		BOVINS		Répartition du financement
		ancienne valeur	nouvelle valeur	
CVO AMONT	Vache ayant vêlé (valeur UBE)	1,00	1,17	15,7%
	Bov + 30 j n'ayant pas vêlé (valeur UBE)	0,25	0,30	
CVO AVAL	Bovins + 8 mois (€ / tonne équivalent carcasse)	60	62	84,3%
	Bovins - 8 mois (€ / tec)	35	36	

		OVINS		Répartition du financement
		ancienne valeur	nouvelle valeur	
CVO AMONT	Reproducteur + 6 mois (valeur UBE)	0,28	0,51	30,6%
	Ovin à l'engraissement (valeur UBE)	0,03	0,06	
CVO AVAL	Ovins (€ / tec)	89	111	69,4%

		CAPRINS		Répartition du financement
		ancienne valeur	nouvelle valeur	
CVO AMONT	Reproducteur + 6 mois (valeur UBE)	1,60	1,74	83,7%
	Caprins à l'engraissement (valeur UBE)	0,20	0,20	
CVO AVAL	Caprins - 12 kg carcasse (redevable = abatteur) (€/tec)	73	73	16,3%
	Caprins + 12 kg carcasse (redevable = distributeur) (€/tec)	95	100	